
ICANN67 | Forum virtuel de la communauté – GAC : rédaction du communiqué
Mercredi 11 mars 2020 – 13h15 à 17h00 CUN

GULTEN TEPE : Manal, vous avez la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Gulden.

Bienvenue à tous. Nous allons commencer notre deuxième séance de rédaction du communiqué qui devrait durer une heure mais qui durera environ 45 minutes. Nous allons prolonger un peu notre pause.

Je vais commencer par remercier tout le monde des discussions qui ont été très riches, des discussions que nous avons eues par courriels, des discussions extrêmement productives. Et nous avons déjà un texte que nous allons lire.

Je vous propose de commencer par les parties qui n'ont pas été lues auparavant. Est-ce que vous êtes d'accord ou vous voulez commencer par le .org ? Dite-moi ce que vous préférez.

Nous allons donc commencer par une lecture rapide du communiqué. On peut parler des procédures pour des séries ultérieures et d'autres parties par rapport auxquelles nous n'avons pas encore discuté.

Pour les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, le texte dit : « Le GAC a donné la priorité aux procédures pour des séries

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

ultérieures de nouveaux gTLD pendant l'ICANN67, notamment en consacrant des séances du GAC à ce sujet, en ne planifiant pas des séances en même temps que celles du groupe de travail de la GNSO sur cette question et en participant de manière active aux réunions du groupe de travail PDP.

Les dirigeants du GAC, en coopération avec l'USRWG, a mené un travail intersession pour préparer les discussions sur des points clé de grand intérêt pour le GAC, à savoir les génériques fermés, les engagements d'intérêt public, le rôle des alertes précoces du GAC et de l'avis du GAC, programme de soutien aux candidats, etc.

La préparation des discussions vise à augmenter les connaissances du GAC pour mieux participer aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, identifier la possibilité de contribuer au travail du groupe de travail PDP, pouvoir également participer ou partager nos points de vue avant la publication du rapport en juillet 2020.

Les coprésidents du groupe de travail PDP ont noté que les documents de travail de la GNSO reflètent les recommandations finales basées sur les travaux menés par le PDP. Les discussions actuelles sont importantes pour finaliser les recommandations qui ne sont pas encore définitives. Le GAC attend, tel qu'anticipé par les coprésidents du groupe de travail PDP, que toutes les recommandations seront considérées par le groupe de travail et qu'elles tiendront compte des discussions passées, actuelles et futures et qu'elles seront soumises à consultation publique pour être considérées dans leur intégralité.

Moment fort des discussions du groupe de travail pour des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD de la GNSO dans les séances plénières. Nous avons les génériques fermés. Dans le communiqué de Pékin, le GAC a conseillé que les génériques fermés soient autorisés s'ils servaient un objectif d'intérêt public. Les critères pour déterminer si un générique fermé sert l'intérêt public sont encore soumis à discussion dans le groupe de travail PDP.

Après des échanges préliminaires sur la base du communiqué de Pékin, les membres du GAC se sont mis d'accord sur le fait qu'un travail supplémentaire intersession devrait être mené dans le but d'identifier des critères, des exemples et des cas d'utilisation qui peuvent servir pour évaluer l'intérêt public dans le contexte des génériques fermés.

Ensuite, engagements d'intérêt public, les PIC. Des discussions sur les engagements d'intérêt public, aussi bien volontaires qu'obligatoires – les PIC obligatoires n'étaient pas inclus dans les recommandations de la GNSO de 2007 – vont dans la direction de confirmer que la pratique existante peut être une politique pour l'avenir.

Un domaine important pour les membres du GAC a été l'abus du DNS dans la mesure où les PIC ont été utilisés pour mettre en œuvre l'avis du GAC sur l'avis du DNS, notamment pour ce qui est des recommandations de la révision CCT qui ont été approuvées par le Conseil d'Administration et transmises à la GNSO et au conseil de la GNSO.

Les coprésidents du groupe de travail PDP ont indiqué que la recommandation actuelle devrait faire référence à l’abus du DNS dans un PDP différent et séparé. Les membres du GAC ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à cette approche en notant l’importance des recommandations CCTRT et le besoin de les mettre en œuvre à la lumière de l’avis du GAC de Montréal sur cette question. »

Question rapide. On nous a dit que le nom des PIC obligatoires a changé. Est-ce que nous voulons faire référence à ce changement, le mettre au moins entre crochets ?

Pour ce qui est des alertes précoces du GAC et de l’avis du GAC : « Le GAC note que les recommandations du groupe de travail PDP SubPro actuelles divergent à certains égards par rapport aux contributions du GAC sur le rapport initial, entre autres, puisqu’on considère l’élimination de futures éditions du guide de candidature et en impliquant que cela peut créer une forte présomption pour le Conseil d’Administration de l’ICANN que la candidature ne devrait pas être approuvée.

En plus, les membres du GAC ont noté que la suggestion de ce qui est d’autres discussions par rapport au fait que l’avis du GAC soit basé sur les droits nationaux ou internationaux ou s’ils doivent être basés sur d’autres raisons politiques et d’exprimer leur point de vue sur le fait que l’avis du GAC issu d’après la période de candidature a commencé et doit s’appliquer à des chaînes individuelles uniquement sur la base des mérites et des détails des candidatures pour cette chaîne et non pas sur les mérites des groupes de classes de candidatures. Les

coprésidents du groupe de travail du PDP ont fourni des informations de contexte sur les propositions de ces recommandations. » Je vois entre crochets qu’il y a des discussions encore à mener sur la question entre le groupe de travail PDP et le GAC.

Pour ce qui est du soutien aux candidats : « Le GAC a exprimé dans d’autres contributions au groupe de travail PDP son soutien à étendre et à améliorer la communauté vers les régions faiblement desservies en notant qu’une telle communication des pays du Sud nécessiterait une approche plus globale et une meilleure cible.

Les délibérations du groupe de travail PDP semblent être en ligne avec l’avis du GAC. Le GAC a noté précédemment que l’organisation ICANN devrait identifier quelles régions sont considérées comme faiblement desservies ou sous-représentées et dans quels contextes elles devraient être définies en tant que tel.

Le GAC a recommandé également qu’une fois identifiées, l’organisation ICANN fournisse des initiatives de renforcement des capacités ciblées vers toutes les parties prenantes de la communauté de l’ICANN sur le programme de soutien aux candidats pour les nouvelles candidatures aux gTLD en préparation pour des séries ultérieures. Il y a encore des discussions qui doivent être menées par rapport à cette question entre le groupe de travail PDP et le GAC.

Les candidatures communautaires...

INTERPRÈTE : Nous nous excusons mais le son est coupé, nous n’entendons plus Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : On me dit qu’on ne m’entend pas.

GULTEN TEPE : Oui, on peut vous entendre maintenant mais votre son était entrecoupé. Votre connexion n’est pas stable.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je suis désolée. Est-ce que quelqu'un d'autre pourrait lire cette partie si on ne m’entend pas ? Ou je peux continuer à lire maintenant que vous m’entendez.

GULTEN TEPE : C’est mieux maintenant mais je ne suis pas sûre si cela va rester comme cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Dites-moi sur le chat si la connexion est bonne ou pas.

Candidatures communautaires : « Le GAC soutient les propositions du rapport initial préliminaire pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD sur des procédures pour traiter les candidatures communautaires comme étant cohérentes avec l’avis du GAC précédent.

En plus, le GAC not que le texte actuel sur les recommandations finales préliminaires du groupe PDP soutient l'opinion du GAC que les évaluateurs devraient disposer de ressources supplémentaires pour recueillir des informations sur une candidature CPE et sur toute opposition à cette candidature. Le GAC note que les recommandations du groupe de travail incluent des mesures pour améliorer la transparence et la prévisibilité qui sont en ligne avec les manifestations d'inquiétudes exprimées par le GAC sur le fait que plus de cohérence est nécessaire pour l'évaluation de la priorité communautaire et l'établissement d'un mécanisme d'appel pour le programme des nouveaux gTLD. »

Il y a encore un texte qui est en suspens.

Finalement, par rapport aux prochaines étapes : « Les dirigeants du GAC et les personnes chargées de la question des séries ultérieures continueront de travailler de manière intersessionnelle. L'objectif est de coordonner un consensus éventuel du GAC sur le groupe de travail PDP sur les séries ultérieures, se préparer pour la réunion ICANN68 et finalement, coordonner le point de vue du GAC par rapport au rapport final du groupe de travail PDP sur des séries ultérieures avant juillet 2020. Les membres du GAC intéressés sont encouragés à se rapprocher des personnes qui dirigent ces sujets au sein du GAC pour contribuer de manière active à ces questions. »

Je pense que cela conclut la partie consacrée aux séries ultérieures. Est-ce qu'il y a des commentaires ou bien pouvons-nous analyser cela paragraphe par paragraphe ? Ces textes ne vont pas dans la partie

avis. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Quelqu'un souhaite prendre la parole ?

J'ai deux commentaires dont un commentaire qui parle des engagements volontaires des opérateurs de registre. C'est le nouveau nom que l'on va donner aux PIC volontaires.

Je continue à lire, maintenant le commentaire de Jeff: « Une clarification. Les coprésidents du groupe de travail PDP ont indiqué que le texte de recommandations actuel ferait référence à l'abus du DNS en tant qu'un processus de politiques séparé, pas nécessairement un PDP. Il pourrait s'agir par exemple d'un groupe de travail communautaire ou d'un autre effort ou initiative. »

Si l'on peut prendre ce commentaire en considération s'il vous plaît dans le texte.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous pouvons avancer. Peut-être que l'on pourrait trouver une partie dans le texte pour remercier les coprésidents de ce groupe de travail et leurs efforts.

Pouvons-nous passer à la question suivante ?

BENEDETTA ROSSI : Excusez-moi, quelle question voulez-vous afficher ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Si on a fini avec les séries ultérieures, on peut passer à la question suivante. Je ne sais pas quelle est la question suivante. Est-ce que

c'est le WHOIS ? Les services d'annuaire d'enregistrement de données de WHOIS et protection de données, est-ce que c'est cela question suivante ? Donc service d'annuaire d'enregistrement des noms de domaine et protection des données.

Le texte indique : « Le GAC se félicite des progrès enregistrés dans le PDP sur les données d'enregistrement de gTLD, en particulier la publication du rapport initial phase deux pour commentaires publics. »

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, le son est coupé.

GULTEN TEPE : Manal, nous ne vous entendons plus.

FABIEN BETREMIEUX : Gulden, il semblerait que Manal se soit déconnectée. Nous sommes en train de la recontacter.

GULTEN TEPE : Effectivement Fabien, merci. Nous allons donc attendre le retour de Manal. Merci à tous de votre patience.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi, j'ai été déconnectée. Me revoici. Vous m'entendez ?

GULTEN TEPE : Oui, on vous entend Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Veuillez m’excuser. Je suis désolée.

J’essayais de retrouver où je me suis arrêtée. Attendez, je me reconnecte.

GULTEN TEPE : Effectivement, l’opérateur va vous appeler.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, ils viennent de m’appeler mais ils ont raccroché. Je reprends.

« Le GAC va examiner en profondeur ces recommandations et fournir ses recommandations ou informations. De plus, le GAC note l’interaction entre les autorités de protection des données belge et l’ICANN par rapport à la possibilité de développer un modèle centralisé qui soit conforme au RGPD et encourage la poursuite d’efforts pour développer un système complet pour ce qui est de l’accès.

Le GAC note également que conformément aux autorités chargées de la protection des données belges, le RGPD ne devrait pas interdire le caractère automatique de plusieurs fonctions par rapport au modèle d’accès.

Dans son communiqué de Montréal, le GAC a indiqué entre autres que l’ICANN devrait rendre disponible un modèle de demande pour l’accès

aux informations non publiques. En réponse, le Conseil d'Administration de l'ICANN a noté qu'il ne pouvait pas obliger les parties contractantes à utiliser un formulaire standard mais qu'il pouvait coopérer avec les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre pour développer et mettre à disposition un tel formulaire.

Pendant la réunion avec le GAC, le Conseil d'Administration a reconnu que cette collaboration n'avait pas eu lieu. Nous soulignons le fait que les recommandations phase deux du EPDP contenaient déjà un accord consensuel sur les critères et contenus des requêtes pour l'accès aux données d'enregistrement non publiques.

Nous notons également les récents travaux du groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement pour développer un document qui représente les exigences minimales à l'attention des bureaux d'enregistrement pour répondre aux demandes de divulgation de données pour les données d'enregistrement. »

Excusez-moi, je vois que Kavouss a levé la main. Veuillez m'excuser Kavouss si cela fait longtemps que vous avez levé la main.

IRAN :

Oui Manal.

Je crois que sur ce deuxième paragraphe, j'ai fait un commentaire par courriel pour dire que oui, je comprends ce qui a été dit, on ne peut pas obliger les bureaux d'enregistrement à le faire, mais il faudrait trouver quelque chose de plus fort que « encourager et soutenir ». Je ne me souviens plus exactement du terme employé par Chris. Si on

peut retrouver ce qu'a dit Chris et que c'est une citation, alors il faut le mettre en italique. Si on est en train d'interpréter ces termes, alors il faudrait trouver un terme plus fort et non pas simplement une coopération ou une collaboration parce qu'on a parlé de tous les efforts possibles pour développer ou élaborer ce formulaire en coopération, etc.

Et j'ai également dit que peut-être on devrait dire ici « en consultation avec le GAC » parce que nous aussi, nous avons notre point de vue sur ce formulaire. Donc on devrait indiquer ici « en consultation avec le GAC ». Je l'ai indiqué d'ailleurs dans le courriel que j'ai envoyé à Fabien et j'aimerais que ce commentaire soit dûment pris en considération. Par rapport à la préparation de ce formulaire, même si l'ICANN ne peut pas obliger en tout cas, on peut trouver un langage plus fort, « faire tous les efforts possibles pour élaborer ce formulaire aussi vite que possible en consultation avec le GAC, etc. »

Voilà ce que j'avais transmis dans mon courriel.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Voyons d'abord, est-ce qu'il s'agit là des termes employés par Chris ? Est-ce que c'est une citation ? Cela nous vient des transcriptions, n'est-ce pas ?

IRAN : Si c'est une transcription, il faut trouver un endroit à la fin du paragraphe deux. Indiquer « par rapport à cela, le GAC insiste sur le fait qu'il faut faire tous les efforts nécessaires pour élaborer ce formulaire aussi vite que possible en consultation avec le GAC. » Et je répète, s'il s'agit d'une citation, de toute façon, il faut ajouter quelque chose en fin de paragraphe dans ce sens-là.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Est-ce que c'est ce que vous aviez partagé par courriel avec Fabien ?

IRAN : Oui. C'est exactement ce que j'ai dit par courriel. Mais ce que j'ignore, c'est s'il s'agit d'une citation ou si c'est paraphrasé par Fabien.

Donc je pense qu'à la fin de ce paragraphe, je répète, il faudrait dire : « À cet égard, le GAC souligne le fait que ce formulaire... » Non, pardon, je me reprends : « Tous les efforts doivent être développés par le Conseil d'Administration pour élaborer ce formulaire aussi vite que possible. Et à cet égard, le GAC pourrait être amené à être consulté. » En tout cas, quelque chose du genre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Le personnel de soutien essaie de taper cette proposition de texte à l'écran. Donc la proposition, c'est : « Le GAC souligne le fait que l'organisation ICANN devrait faire tous les efforts possibles pour élaborer un formulaire aussi vite que possible et en consultation avec le GAC. »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui mais attendez parce que je n'ai pas encore lu ce paragraphe. D'abord, laissez-moi lire le paragraphe avant de faire un commentaire dessus.

Donc, le texte dit : « L'accès raisonnable aux données d'enregistrement non publiques continue de constituer une haute priorité pour le GAC, en particulier dans cette période intérimaire avant qu'un système final soit développé et mis en œuvre, une période qui pourrait prendre plusieurs années pour être finalisée. Un accès raisonnable à cette information est important parce que les autorités publiques utilisent ces informations pour effectuer des enquêtes sur des délits, promouvoir la cybersécurité et protéger le public.

Nous insistons sur le fait qu'il semblerait déjà y avoir un vaste consensus sur ce que ces les personnes qui demandent ces informations devraient fournir. Par conséquent, nous encourageons vivement le Conseil d'Administration à donner des instructions à l'organisation ICANN pour que celle-ci joue un rôle actif pour superviser l'adoption d'un formulaire standard fondé sur la recommandation numéro trois de la phase deux du EPDP et le travail du groupe des parties prenantes, des bureaux d'enregistrement, etc. »

IRAN : Je n'ai pas de problème par rapport à cela si ce n'est la troisième ligne avant la fin. J'aimerais remplacer « to sheperd » en anglais, superviser en français, par un autre terme. J'aimerais modifier ce terme.

Mais il y a deux choses différentes ici : d'un côté, il y a l'accès et de l'autre, le formulaire. Donc j'aimerais séparer le formulaire ici au deuxième paragraphe parce qu'au deuxième paragraphe, vous dites que le formulaire devrait être préparé et le Conseil d'Administration dit « On ne peut pas obliger. » D'accord, vous ne pouvez pas obliger mais il faut faire tous les efforts nécessaires pour que ce formulaire soit élaboré.

Donc je pense que le meilleur endroit pour parler de ce formulaire, c'est dans la deuxième partie. Si vous voulez insister sur le fait que c'est important, d'accord. Mais peut-être que le deuxième paragraphe, ce serait le meilleur endroit. Faites référence en particulier à cela plutôt que de parler de l'accès et du Conseil d'Administration. Donc il faut séparer la question du formulaire de celle de l'accès et du Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

Chris, voulez-vous réagir à cela ? Vous pouvez y réfléchir. Vous n'êtes pas obligé de répondre immédiatement. Prenez votre temps. Bien. Nous allons attendre et revenir sur ce texte.

Olivier.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal. Bref commentaire.

Dans le troisième paragraphe où il est question d'accès raisonnable pour les autorités publiques, je pense qu'il est important aussi d'avoir un accès raisonnable pour les entités publiques et privées qui poursuivent des objectifs publics, par exemple des entités impliquées dans la protection ou la défense de droits. Je ne sais pas bien comment le formuler, mais il ne s'agit pas simplement d'accès pour les autorités publiques. Il s'agit aussi d'accès pour les détenteurs ou défenseurs de droits de propriété intellectuelle.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. Alors entités publiques et privées, si ce n'est pas le bon terme, réfléchissons-y un peu plus avant de proposer quelque chose.

Je vois que Paul a levé la main. Paul, allez-y.

ROYAUME-UNI : Merci à tous ceux qui ont rédigé ce texte.

Je voulais faire un commentaire de nature éditoriale. Je vois qu'on utilise le « nous ». On dit « nous insistons » mais ce n'est pas nous, c'est le GAC. On devrait remplacer donc « nous » par « le GAC » et à ce moment-là, également utiliser le passé au lieu d'utiliser le présent.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Paul. Oui, je suis d'accord, cela améliore le texte.

Kavouss s'il vous plaît.

IRAN : Dans ce texte, je pense comme Paul que nous devrions éviter le « nous ». Et aussi quand on parle de l'ICANN, c'est l'ICANN, donc il faudrait éviter d'utiliser les pronoms personnels ; ce serait plus clair. À un moment donné, « nous » peut vouloir dire l'ICANN. Donc je pense que le « nous » à un moment donné veut dire l'ICANN. Il faudrait donc remplacer ce « nous » par le sujet correspondant.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss. Donc à chaque fois qu'on fera référence au GAC, on va remplacer le « nous » par « le GAC ». Merci de votre commentaire.

Alors, est-ce que nous avons d'autres éléments à ajouter ? Est-ce qu'on garde cette partie ? Il y a du nouveau texte.

FABIEN BETREMIEUX : Manal, à notre connaissance, il n'y a pas d'autre texte disponible.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je pense que Suada, à un moment donné, nous avait dit qu'elle avait déjà un texte par rapport à nos échanges avec le Conseil d'Administration. Mais on pourrait peut-être clarifier cela avec elle pour voir si elle sait déjà quel sera le texte qui sera mis sous la rubrique « Échanges avec le Conseil d'Administration ». Pour le moment, à ma connaissance, elle était d'accord pour déplacer cela, mais il faudrait attendre sa confirmation. Elle est en train d'écrire sur le chat et elle dit qu'elle est d'accord. Merci Suada de votre flexibilité.

Pouvons-nous passer maintenant au paragraphe concernant .org ?

FABIEN BETREMIEUX :

Je voulais dire que nous allons inclure à la fin de ce document le texte de la lettre dont on a parlé sur la liste de diffusion. Il y a eu un certain nombre de versions préliminaires, de brouillons et nous allons utiliser ce Google Doc pour rédiger cette lettre. Donc si vous faites défiler le texte jusqu'à la fin du document, je veux m'assurer que c'est clair pour tout le monde que nous faisons cela pour aider à rédiger cette lettre. Je veux m'assurer que tout le monde soit sûr de ce qu'on est en train de faire et que c'est à la fin de ce document sous la section 4.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Oui, bien sûr, on peut commencer par ici. Merci de tous les efforts qui ont eu lieu pendant la pause. Et on peut bien entendu commencer par ici.

FABIEN BETREMIEUX :

Nous essayons de refléter l'état de situation de cette discussion et je n'ai peut-être pas pu refléter tout ce qui a été dit. Ce que vous voyez, c'est ce dont on a parlé et ce dont on a échangé dans les courriels.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Merci.

Kavouss, c'est une nouvelle main ?

IRAN : Oui, c'est une nouvelle main.

Je pense qu'il y a un texte qui a été amendé par Olivier et d'autres entités pertinentes. Est-ce qu'il insiste pour mentionner « privées » ? Parce qu'en disant « toute autre entité pertinente », cela couvre tout. Je ne sais pas s'il faut absolument dire « d'autres entités pertinentes privées ». On a vraiment besoin de garder le mot « privé » pour cette partie du texte ? Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est juste ce que vous dites.

Olivier.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je pense qu'on devrait retravailler un petit peu la formulation ici quand on parle du communiqué du GAC et faire référence non seulement aux autorités publiques mais à d'autres entités, par exemple des entités de protection de la propriété intellectuelle. Ce n'est pas moi qui ai rédigé cela. On peut retravailler bien sûr ce texte plus tard.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien. On garde cet espace donc, et on se met d'accord sur le fait qu'on va revenir pour retravailler ce texte.

Par rapport à la lettre sur .org, elle dit : « Cher Maarten, à la suite de nos échanges sur la question de .org, autant par écrit que pendant

notre réunion en le GAC et le Conseil d'Administration de l'ICANN67, permettez-moi de partager avec vous les considérations suivantes.

Premier point. Nous saluons le fait que le Conseil d'Administration de l'ICANN se penche de manière très détaillée sur la transaction et la considère à la lumière de l'intérêt public global, y compris les intérêts de la communauté .org.

Deuxième point. Nous vous félicitons et nous vous encourageons à continuer les échanges avec la communauté de l'ICANN de manière approfondie et à vous assurer que les points de vue de la communauté et de la communauté .org sont dûment pris en considération.

Troisième. Nous saluons les mesures de transparence récentes mises en place autant par l'ICANN que par PIR pour gagner la confiance de la communauté internet dans son ensemble à travers des dialogues publics et d'autres mesures. À cet égard, nous exprimons notre espoir que des protections claires et applicables soient mises en place pour protéger l'intérêt public et l'intérêt de la communauté du .org. »

Ici, on voit un texte entre crochets : « Dans l'esprit des exigences de 2002 par rapport à l'opérateur .org, à cet égard, plusieurs membres du GAC ont exprimé l'idée que l'indépendance et le pouvoir du conseil proposé doivent attirer notre attention.

Finalement, nous saluons l'assurance que vous nous avez transmise dans ce sens que nos réunions restent ouvertes et que le Conseil d'Administration va considérer l'intérêt public au moment de prendre sa décision. »

Permettez-moi de vous demander si vous avez des commentaires par rapport au premier point, la première puce. Kavouss, s'il vous plaît.

IRAN :

Merci beaucoup Manal, merci aux personnes qui ont rédigé cette lettre.

Je pense que la première puce, est-ce qu'on doit dire vraiment que « Nous, au nom du GAC »... Parce que vous signez la lettre au nom du GAC. Je ne sais pas si on doit utiliser le mot « careful » en anglais, en détails, parce qu'on sait qu'ils examinent la transaction. On ne sait pas de quelle manière, si c'est en détail ou pas. Donc on peut dire que « Le GAC apprécie le fait que le Conseil d'Administration se penche sur cette transaction. » Je pense qu'on devrait éliminer le « nous », on devrait mettre « GAC » : « Le GAC apprécie » ou « ... apprécie fortement le fait que le Conseil d'Administration se penche sur la transaction. »

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je comprends ce que vous dites mais on pourrait peut-être retravailler cette phrase. Mais je comprends ce que vous voulez dire. Nous ne devrions pas qualifier cette révision, cette revue à moins qu'ils aient déjà fait référence à cette revue de cette manière. Donc réfléchissons-y.

Y a-t-il des commentaires par rapport à la deuxième puce ? Bien sûr, on va retirer « nous » et on va remplacer par « GAC ». Lina s'il vous plaît, vous avez levé votre main.

LITUANIE :

J'ai écrit sur le chat que c'est un commentaire mais c'est une proposition pour, dans la deuxième puce, « nous assurer » après « de manière significative » et je propose d'ajouter ce que j'ai écrit sur le chat qui dirait que : « Le GAC vous félicite et vous encourage à continuer à échanger avec la communauté de l'ICANN de manière significative en utilisant tout le temps nécessaire. » Et après, on continue la phrase.

Ce serait tout de ma part.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Lina.

Kavouss, vous avez levé la main ? Kavouss s'il vous plaît.

IRAN :

Dans le deuxième paragraphe, on dit : « Le GAC vous félicite... » À vous à Maarten ou au Conseil d'Administration ? Parce que si on met « vous », on fait référence uniquement au président du Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, point noté.

Olivier s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je me demande si l'on pouvait renforcer l'idée selon laquelle le Conseil d'Administration devrait interagir notamment avec le GAC, après « l'échange avec la communauté de l'ICANN » et on pourrait dire « et en particulier avec le GAC ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très franchement, je pense que je mettrais cela à la fin de la phrase ou bien je le mettrais à part. Parce que si on l'ajoute ici au milieu, il semblerait qu'on exclut le reste de la communauté. Peut-être pas exclure mais on serait en train d'accorder la priorité au GAC. Je vois tout à fait à quoi vous faites référence, vous voulez que le Conseil d'Administration interagisse avec le GAC, mais je me demande si ce n'est pas mieux de mettre cet ajout à la fin ou sinon en une phrase à part.

COMMISSION EUROPÉENNE : Est-ce que je peux répondre ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je pense qu'on pourrait le mettre ailleurs. C'est important, nous sommes le GAC, nous envoyons une lettre et bien entendu, il est clair que nous souhaitons continuer nos interactions avec le GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi de vous avoir interrompu. On pourrait peut-être dire : « Le GAC félicite et encourage le Conseil d'Administration de l'ICANN de continuer les interactions avec le GAC et avec le reste de la communauté de l'ICANN ? ».

Je vois que Kavouss veut prendre la parole. C'est une nouvelle main, Kavouss ?

IRAN : Je suis d'accord avec vous. Je ne veux pas dire « en particulier, le GAC... », je ne veux pas qu'on soit séparés comme si on était plus importants parce que d'autres parties de la communauté pourraient avoir les mêmes inquiétudes. Peut-être qu'on pourrait dire « y compris le GAC ». On pourrait ne pas mettre « en particulier » mais peut-être « y compris ». Mais je pense qu'on est plus ou moins d'accord par rapport à ce que l'on veut dire. Je dis qu'il ne faudrait pas mettre « en particulier ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss et ceci permet de répondre à ma préoccupation également. Donc si vous voulez le mettre comme ceci effectivement, on peut revenir au texte d'origine.

Mais j'aimerais d'abord entendre Vernita et ensuite, Olivier. Vernita, allez-y. Nous ne vous entendons pas, Vernita. Ça y est, nous vous entendons, allez-y.

ÉTATS-UNIS :

Merci.

Je ne sais pas exactement où on en est parce qu'on a fait certains changements, mais il y a deux choses qui me préoccupent.

Premièrement, je regarde le texte, donc « encourager le Conseil d'Administration dans sa communication avec le GAC », c'est un petit peu étrange parce que justement, on s'adresse au Conseil d'Administration, donc je ne vois pas trop ce qu'on cherche à dire. « Tout le temps dont on a besoin », pour moi, c'est problématique. Je pense que ce texte n'est pas vraiment adéquat.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vernita. Donc vous proposez en fait d'effacer cette partie, « using all the time needed », « en utilisant tout le temps disponible » ?

ÉTATS-UNIS :

Non. J'aimerais effacer le texte. Je pensais que la phrase était déjà claire comme elle a été écrite tout à l'heure. Maintenant, c'est beaucoup moins clair et je ne comprends pas ce que cette phrase signifie. Donc je vais attendre de voir une fois que tout sera terminé. Mais ma préoccupation, c'est par rapport à la mention du Conseil d'Administration de l'ICANN et par rapport à cette phrase en

utilisant « tout le temps dont on a besoin » ; je trouve que cela rend la phrase pas claire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : On peut mettre cette partie entre crochets, « utiliser tout le temps nécessaire » et on va réfléchir à ce qu'Olivier et Kavouss ont dit. Donc : « Le GAC félicite le Conseil d'Administration et l'encourage à continuer de communiquer avec la communauté. » ? Pardon «... avec la communauté de l'ICANN de manière significative ». Donc on enlève « en particulier » dans les crochets et on garde « y compris le GAC ». Donc « de continuer d'entrer en lien avec la communauté de l'ICANN, y compris le GAC de manière significative ». Donc on va mettre « en utilisant le temps nécessaire » entre crochets.

Vernita, je vous invite à relire ce texte. Olivier, je suis désolée, j'ai vu que votre main était levée mais maintenant, elle est baissée. Est-ce que vous avez toujours envie de prendre la parole ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Non Manal. Je trouve que la formulation me convient.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord, très bien.

ÉTATS-UNIS : Lorsqu'on dit « entrer en lien avec la communauté de l'ICANN », est-ce que le GAC ne fait pas partie de la communauté de l'ICANN ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, c'est vrai mais la proposition, c'était de mettre l'accent sur le lien avec le GAC puisque nous sommes le GAC. Prenez un petit peu de temps pour réfléchir.

ÉTATS-UNIS : D'accord. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous allons donc continuer à écouter les différentes interventions et à lire le texte. Kavouss ?

IRAN : Je pense que ceci n'est pas nécessaire. Comme je l'ai mentionné, au début, l'extension doit arriver à la fin de la lettre « qui considère une extension nécessaire pour permettre l'évaluation, etc. ». Pour moi, tout ceci devrait être placé à la fin.

Et je n'aime pas non plus la formulation « de manière significative » parce que de toute façon, ils doivent être impliqués dans les comités comme ils le doivent. Ce n'est pas qu'ils sont impliqués dans les comités de manière non significative. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer que la manière doit être significative.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi, j'avais éteint mon micro.

Merci Kavouss. Il y a une proposition contenant à effacer « de manière significative » parce que c'est implicite. Je vois que Fabien a la main levée. Fabien, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : Oui Manal. Je voudrais comprendre.

Apparemment, Jorge voit le texte différemment de la manière dont l'avons décrit dans les courriels et les communications. Donc s'il y a des corrections à apporter, je voulais m'assurer que ce soit fait, je voulais m'assurer qu'il y a bien une discussion qui a lieu et que le texte qui apparaît reflète les opinions des différents rédacteurs.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien de me l'avoir signalé. Jorge, est-ce qu'il s'agit du bon texte ?

SUISSE : Est-ce que vous m'entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, allez-y.

SUISSE : Merci beaucoup de m'avoir donné la parole.

Il y a effectivement des petites différences entre le texte que j'ai envoyé à la liste du GAC et l'autre. Il n'y a qu'un courriel mais malheureusement, un autre texte a été sélectionné.

Les différences ne sont pas très importantes, donc je suggérerais qu'il n'est pas nécessaire de compliquer davantage les choses, donc nous pouvons continuer de travailler sur le texte que nous avons à l'écran.

Mais je souhaiterais quand même aviser le personnel de soutien de bien sélectionner le texte qui a été envoyé à liste du GAC plutôt que de sélectionner un texte qui reflète des discussions préliminaires et internes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Jorge, nous avons en fait une pause de 15 minutes que nous pouvons placer maintenant si nous souhaitons mettre à jour le texte ou alors nous pouvons prendre le texte définitif et continuer la discussion. Qu'est-ce que vous en pensez ?

J'espère que ceci convient à tout le monde. Jorge nous indique que l'un ou l'autre lui convient. Je ne sais pas si l'autre texte est très différent de celui-ci. Je ne sais pas s'il faut continuer sur ce texte ou s'il faut utiliser l'autre.

FABIEN BETREMIEUX : Si j'ai bien compris, à partir du courriel qui a été envoyé au GAC, la plus grande différence se trouve dans les parties du texte qui n'ont pas été encore débattues. Donc on pourrait remplacer le reste du texte et

reprendre la lecture à partir de là si Jorge est d'accord ; c'est du moins ce que j'ai compris.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vous êtes d'accord, Jorge ? Il indique « Bonne idée ». Merci Fabien.

Alors, est-ce qu'on pourrait faire apparaître le texte définitif des différents points ?

FABIEN BETREMIEUX : J'ai gardé l'ancien texte. Je voulais m'assurer que tout soit clair dans ce que j'ai fait. Mais si j'ai bien compris, la demande de Jorge, c'est que l'on prenne en considération le texte qui est lisible. Et je voulais quand même vous montrer ce que j'avais fait en vous montrant les modifications.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien. J'espère que c'est le bon texte, Jorge.

Le texte qui commence par « À cet égard... », est-ce que c'est un autre point ou est-ce que c'est le même point ?

FABIEN BETREMIEUX : C'était le même point. C'est exactement comme ceci. En fait, j'ai fusionné le texte proposé par Jorge avec le texte qu'on avait.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord. Alors je vais essayer de le relire : « À cet égard, nous saluons les étapes de transparence de l'ICANN et du PIR pour gagner la confiance de la communauté plus large de l'internet par un dialogue public et autres mesures. »

Et au troisième point : « Par ailleurs, nous exprimons notre espoir que les protections claires et applicables dans les engagements d'intérêt public qui sont contractuellement contraignants soient mis en place pour protéger l'intérêt public et les intérêts de la communauté du .org. »

Enfin, dernier point : « Nous saluons l'assurance que vous nous avez donnée lors de notre réunion à l'ICANN67 que toutes les options restaient ouvertes et que le Conseil d'Administration allait considérer l'intérêt public dans sa prise de décision. »

Je ne sais pas si les mains levées sont de nouvelles mains. Dites-le-moi. Si votre main n'est pas une nouvelle main, baissez-la et ensuite, on pourra commencer à parler de ce texte.

Y a-t-il des commentaires sur les deux derniers points ? Kavouss, allez-y.

IRAN : Si vous me le permettez, par rapport au troisième point, nous n'avons pas besoin d'inverser les mots en disant « Par ailleurs, nous exprimons notre espoir.. » Je pense que c'est plus que de l'espoir. Donc on pourrait dire : « Par ailleurs, le GAC s'attend... » C'est vraiment une attente, ce n'est pas un espoir. Donc « Le GAC s'attend à des

protections claires et applicables dans les engagements d'intérêt public contraignants du point de vue contractuel... » Donc « Le GAC s'attend... » et ensuite, à la deuxième ligne après PIC entre parenthèses, il manque le mot « dûment mis en place », deuxième ligne du troisième point, c'est cela, « dûment mis en place en incluant les intérêts de la communauté du .org ». C'est cela, merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

La France, allez-y. On vient de me dire que ma connexion était instable donc si je suis déconnectée, je me reconnecterai immédiatement. La France, allez-y.

FRANCE : Merci beaucoup Manal.

Tout d'abord, j'aimerais remercier tout le monde pour toute la discussion très fructueuse par courriels qui a eu lieu par rapport à cette question.

Par rapport au point numéro trois, je suis désolé mais j'aimerais proposer que l'on inclus la phrase qui avait été effacée lors de la discussion par courriel. C'était une phrase qui était à la fin, il y a eu un peu de confusion, c'était à la fin de la discussion, « par rapport aux exigences de l'opérateur du .org », c'est la partie qui est en jaune. Je vois que Fabien l'a sélectionnée. Donc j'aimerais proposer qu'elle soit remise dans le texte « dans l'esprit des exigences de 2002 sur

l'opérateur du .org. » C'était une réaction un peu tardive, mais c'est quelque chose qui a été envoyé par Jorge et pour nous, la France, c'est important.

Le reste, la phrase qui est juste après, celle qui commence par « À cet égard, il nous convient... » mais cette partie « des exigences de 2002 sur l'opérateur du .org », c'est important pour nous.

Au cours des dernières semaines, le Conseil d'Administration a fait référence à ces exigences de 2002 qui ont mené à la sélection du PIR comme registre .org. Donc les objectifs clés ont été de différencier le .org des TLD par rapport à la question commerciale.

Soit ceci est explicite, soit on dit qu'effectivement, le .org doit être géré de manière différente des TLD qui ont un objectif commercial. Cette idée a déjà été utilisée par le Conseil d'Administration et par le conseil, dont il n'y a pas rien là de révolutionnaire. Et en gardant cette expression, nous ne faisons qu'encourager le Conseil d'Administration à aller dans le même sens.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vincent.

Nous pouvons donc peut-être relire la lettre une dernière fois.

Le premier point dit : « Le GAC apprécie fortement le fait que le Conseil d'Administration se penche sur la transaction et la considère à la

lumière de l'intérêt public mondial, y compris les intérêts de la communauté .org »

Est-ce que vous êtes d'accord ? Je vois qu'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Deuxième point : « Le GAC félicite et encourage le Conseil d'Administration de l'ICANN à continuer de communiquer avec la communauté de l'ICANN, y compris le GAC, pour s'assurer que les points de vue de la communauté et de la communauté .org sont dûment pris en compte. À cet égard, nous saluons les mesures de transparence récentes mises en place par l'ICANN et PIR pour gagner la confiance de la communauté internet dans son ensemble au travers des dialogues publics et d'autres mesures. »

Donc on avait proposé d'éliminer « de manière significative » en utilisant « tout le temps nécessaire ». Il y a des mains qui se lèvent.

ROYAUME-UNI :

Je suggère, au lieu de mettre le mot « earn » en anglais, gagner la confiance, le remplacer par le mot en anglais « build », aller dans le sens de gagner la confiance de la communauté, établir la confiance de la communauté.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Ensuite, il faudrait ajouter un « s » au verbe féliciter en anglais « comment ».

Troisième point : « Par ailleurs... »

Je vois que l’Australie est d’accord avec la modification suggérée par le Royaume-Uni.

« Par ailleurs, le GAC s’attend à ce que des protections claires et applicables dans les engagements d’intérêt public contractuellement contraignants, PIC, soient dûment mis en œuvre pour protéger l’intérêt public, y compris les intérêts de la communauté .org. »

Est-ce qu’il y a des commentaires ? Olivier s’il vous plaît, Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je me demande si on pouvait éliminer le mot « the » en anglais. « Le GAC s’attend à ce que des protections, etc. » Il s’agit d’un changement en anglais. Il y a un mot en anglais qui devrait être éliminé parce qu’on parle de manière générale de protection qui soit claire et applicable.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Olivier.

Vernita s’il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Manal, je ne sais pas si j’ai bien compris. Est-on en train d’inclure la partie qui dit « dans l’esprit des exigences de 2002 » ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, c'était une proposition d'inclure cette partie qui est entre crochets.

ÉTATS-UNIS : Si l'on inclut ce texte, je pense qu'on crée une certaine confusion parce qu'il y a eu d'autres modifications des contrats de registre. Donc 2002, ce n'était pas des exigences. Donc je ne comprends pas très bien pourquoi on revient à l'ajout de ce texte. Je pense que si l'on ajoute cette phrase, cela porte à confusion.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vernita. Est-ce qu'il y a d'autres réactions ?

ÉTATS-UNIS : Manal, un autre élément.

C'est une lettre que vous adressez au Conseil d'Administration, n'est-ce pas ? Comme je l'ai dit avant, nous savons que nous avons des inquiétudes par rapport aux PIC. Si on parle des PIC, il semblerait qu'on soit en train de formuler un avis pour le Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je veux clarifier une chose. Ce texte n'est pas considéré un avis à moins que nous on dise qu'il s'agit d'un avis. Quand on dit « Le GAC conseille le Conseil d'Administration, etc. », cela ne veut pas dire que

nous considérons qu'il s'agit d'un avis du GAC. Cela ne déclenche pas l'application des dispositions des statuts constitutifs. Ce texte n'est pas un avis parce que nous ne l'avons pas mentionné spécifiquement. Je ne sais pas si cela répond à votre question, Vernita.

Vincent, vous voulez prendre la parole ?

FRANCE :

Merci Manal. J'aimerais réagir à l'intervention de Vernita concernant les exigences de 2002. Merci beaucoup, Vernita.

Peut-être que je ne me suis pas exprimé clairement tout à l'heure. Nous avons quelque part ressuscité ce texte et je disais qu'au cours des dernières semaines, le Conseil d'Administration et le conseil juridique de l'ICANN ont fait référence à ces exigences de 2002 à plusieurs reprises dans leurs communications. L'idée, c'est que ces conditions de 2002 étaient celles qui différenciaient le registre exploitant .org des autres registres qui pouvaient exploiter des registres à usage commercial.

Donc je disais que l'utilisation de cette formule n'était pas quelque chose de révolutionnaire. On encourage le Conseil d'Administration de poursuivre son travail dans ce sens, à savoir dans les idées que nous sommes en train de défendre. Et pour nous, en France, il semblerait que le Conseil d'Administration est prêt à utiliser ces exigences de 2002 comme un critère tout à fait pertinent.

Je suis tout à fait au courant qu'il y a eu des modifications au contrat de registre mais conformément au guide de candidature et

conformément à ce que l'on entend dire au Conseil d'Administration, il semblerait que ces exigences de 2002 sont les conditions qui, à l'époque, avaient été établies comme étant pertinentes pour l'évaluation de l'opérateur de registre qui allait prendre en charge l'exploitation du .org. Donc on est en train de répéter ce que le Conseil d'Administration a déjà dit.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vincent.

On me dit qu'il y a des problèmes avec ma connexion, donc on va m'appeler. Je vais donner la parole à Kavouss et ensuite, nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes et nous nous retrouverons dans 15 minutes.

IRAN :

Je ne comprends pas pourquoi certaines personnes pensent que cela n'est pas approprié, le mot « expect » en anglais. Qu'est-ce qu'il y a avec être mot ? Si nous voulons vraiment recommencer et repartir à zéro pour ce texte, il n'y a pas de problème mais on peut le laisser comme cela, « Le GAC s'attend à ce que le.. » Le mot « expect » en anglais, je pense que c'est bien. Pourquoi il faut s'opposer à tout ? Il y a des gens qui s'opposent à tout depuis le début. Quel est le problème avec le mot « expect » en anglais ? Nous pouvons avoir des attentes, nous avons des attentes, le GAC s'attend ce que... Je pense que le GAC a une opinion et cela peut être appliqué. Pourquoi doit-on objecter à

chaque fois ? Je pense qu'on ne va pas dans la bonne direction de cette manière.

Manal, je pense qu'il n'y a rien de mauvais à utiliser le mot « attendre ». Je suis, Manal, que vous êtes quelqu'un de très prudente, mais je vous demande s'il vous plaît, j'ai le même droit que les autres. Alors, je ne suis pas d'accord pour éliminer le mot « expect » en anglais, c'est-à-dire le verbe « s'attendre ».

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je pense que le problème, c'était que les gens puissent interpréter cela comme un avis du GAC. L'utilisation de ce mot ne veut pas forcément dire qu'on est en train de fournir un avis car le texte du GAC est un avis seulement si nous indiquons qu'il s'agit d'un avis. J'espère que cela clarifie les choses.

Donc je vais me reconnecter pour que tout le monde puisse m'entendre mieux. Si vous me permettez, je vais vous demander de faire une pause pour réfléchir aussi. Et je vous vais me reconnecter et ensuite, je vais me reconnecter dans 15 minutes. Merci.

GULTEN TEPE : Nous vous entendons, allez-y. Est-ce que c'est vous, Manal ?

Bonjour à tous. Nous allons bientôt reprendre. Manal, est-ce que vous êtes là ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, je suis là Gulten.

GULTEN TEPE : Je vous entends et je vais demander à l'équipe de lancer l'enregistrement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Malheureusement, je suis sur Zoom de nouveau parce qu'en fait, pour l'audio, j'ai du mal à entendre. J'entends très mal avec l'audio.

GULTEN TEPE : Vous voulez refaire un test ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Non, cela ne marche pas. Je ne peux vous entendre que sur Zoom. Je ne peux pas vous entendre autrement. C'est assez étrange. Je n'entendais même pas l'opératrice donc ils m'ont transférée. En fait, je n'entends qu'un bruit de fond.

GULTEN TEPE : Très bien Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Peut-être qu'on pourra réessayer demain mais pour l'instant, nous pouvons commencer.

GULTEN TEPE : Très bien. Nous allons donc lancer l'enregistrement. Manal, allez-y, vous avez la parole, l'enregistrement a démarré.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulden. Et je souhaite la bienvenue à tout le monde de nouveau. Il nous reste encore quelques heures pour terminer la discussion sur le communiqué. Nous allons essayer de faire une autre pause au milieu mais pour l'instant, continuons à partir de là où nous nous étions arrêtés.

Vernita, je vérifie auprès de vous que la question sur l'avis vous convient. Nous l'avons déjà dit, le texte que nous écrivons n'est pas un avis parce que nous ne l'avons pas annoncé au début. Et parfois, c'est vrai que le Conseil d'Administration ne savait pas ce qu'était un avis et ce qui n'était pas un avis. Donc nous nous sommes mis d'accord sur le fait que si c'est un avis, nous le déclarons de manière explicite. C'était simplement pour vous rassurer.

Je vois une main levée dans le chat. Je vois plusieurs mains levées. Est-ce que ce sont d'anciennes ou de nouvelles mains ? Si ce sont des nouvelles mains, j'ai Vernita et j'ai Kavouss.

ÉTATS-UNIS : Merci Manal.

Le point trois où nous avons les crochets avec « s'attendre », merci pour cette explication ; je suis d'accord maintenant.

Ensuite, par rapport aux autres crochets « dans l'esprit des exigences de 2002 sur l'opérateur du .org », j'ai besoin de davantage de temps. Je gère des contrats, les contrats ont un début et une fin. Et en 2002, il y a eu un processus de consultation similaire au processus que nous suivons aux États-Unis et donc je souhaite m'assurer de certaines choses parce que ceci représente une préoccupation pour nous.

Au deuxième point, en utilisant « tout le temps nécessaire », je ne pense pas qu'on ait besoin de cette expression, donc j'aimerais que l'on efface.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vernita.

Je vois déjà que Fabien ou quelqu'un d'autre a éliminé les crochets autour de « s'attend » donc « expect ». Nous effaçons « en utilisant tout le temps nécessaire ». Y a-t-il des objections par rapport à cela ? Vous m'avez dit que vous avez besoin de davantage de temps sur la question des exigences de 2002, donc continuons et nous y reviendrons à la fin.

Kavouss, allez-y. Kavouss, je ne sais pas si vous parlez. Désolée Kavouss, nous ne vous entendons pas. Je ne sais pas si c'est juste moi.

GULTEN TEPE : Non Manal, ce n'est pas que vous. Kavouss, est-ce que vous nous entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : En attendant de reconnecter Kavouss, est-ce qu'il y a autres choses en dehors de ce qui est entre crochets « dans l'esprit des exigences de 2002 sur l'opérateur du .org » dont il nous faut parler ?

Je vais lire une dernière fois ce .org. Je crois qu'on peut éliminer les crochets autour de « highly ». « Le GAC apprécie énormément le fait que le Conseil d'Administration passe en revue la transaction et considère l'intérêt public international en incluant les intérêts de la communauté du .org. »

Vernita, s'agit-il d'une nouvelle main ?

ÉTATS-UNIS : J'aimerais être sûre de bien comprendre. Au point trois, il y a toujours des crochets autour de « dans l'esprit des exigences de 2002 », n'est-ce pas ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui.

ÉTATS-UNIS : Très bien, merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Des commentaires sur le premier point ?

Passons au deuxième point : « Le GAC félicite et encourage le Conseil d'Administration à continuer sa discussion avec la communauté de

l'ICANN, y compris avec le GAC et l'encouragement à s'assurer que les points de vue de la communauté et de la communauté du .org sont bien pris en compte. À cet égard, nous saluons les étapes récentes de transparence à la fois par l'ICANN et par PIR pour bâtir la confiance de la communauté plus large de l'internet grâce à des dialogues publics et autres mesures. »

Nous avons effacé « en utilisant tout le temps nécessaire » et « de manière significative. » Y a-t-il des objections ? Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Non, je n'ai pas d'objection de toute évidence mais une clarification par rapport au processus. Vous avez ces deux points, il ne semble pas y avoir d'objection. Donc est-ce que je valide les changements ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je l'espère. Y a-t-il des commentaires sur les points un et deux avant que nous ne finalisons le texte ? Très bien, alors nous pouvons accepter tous les changements de manière à ce que ce soit clair pour tout le monde. Merci Fabien.

Nous attendons le texte des deux premiers points.

FABIEN BETREMIEUX : Ça y est, c'est fini. Il y a un petit retard.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien.

Troisième point: « Par ailleurs, le GAC s’attend à ce que des protections claires et applicables dans les engagements d’intérêt public contractuellement contraignants soient dûment mises en place pour protéger l’intérêt public, y compris les intérêts de la communauté du .org. »

Je crois que nous nous sommes mis d’accord là-dessus. Nous avons toujours entre crochets « dans l’esprit des exigences de 2002 sur l’opérateur du .org. » Kavouss ? Fabien, je crois que c’est une ancienne mais donc Kavouss.

IRAN :

Merci Manal.

Pas de problème par rapport à ce qui a été effacé et accepté, mais il y a des gens qui ne sont pas d’accord avec certaines choses. Donc « en prenant dûment compte des exigences de 2002 », pour ceux qui ont du mal, « en prenant dûment en compte les exigences de 2002 » ou « en prenant dûment en compte l’esprit des exigences de 2002. »

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss pour cette tentation de nous aider. Est-ce que ceci permet de conserver ce que vous souhaitiez dire, Vincent ? Est-ce que cela répond également à vos préoccupations, Vernita ? Vernita, allez-y.

ÉTATS-UNIS :

En fait, non. Merci à tous ceux qui ont essayé de répondre à ma préoccupation mais cela n'aide pas. Le problème qu'on a, c'est qu'en 2002, on avait un processus de consultation qui avait été effectué pour l'opérateur de registre du .org. Et dans le cadre de ce processus de consultation, il y a certaines choses qui ont été incluses dans le contrat.

Maintenant, vous savez, les contrats ont un début et une fin. Nous revenons à ce processus de consultation et moi, je gère des contrats. Et pour moi, ce texte n'a aucun sens dans ce cadre de travail. Donc on revient au passé pour considérer un processus de consultation et on demande à ce que cela fasse partie d'un processus de révision pour un PIC et pour moi, ceci n'a aucun sens.

Ceci est cohérent avec ce que la NTIA a fait en 2012 lorsque on avait envoyé le contrat de la NTIA pour commentaires publics. Donc ceci n'est pas cohérent, voilà pourquoi cela pose problème. Nous aimerions que cela soit effacé. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vernita pour cette clarification.

En attendant les opinions des autres, on pourrait peut-être passer au point quatre. « Enfin, le GAC salue l'assurance procurée par le Conseil d'Administration de l'ICANN lors de notre réunion de l'ICANN67 comme quoi toutes les options restent ouvertes et comme quoi le Conseil d'Administration prendra en considération l'intérêt public dans sa prise de décision. »

Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Vernita, est-ce que vous avez de nouveau levé la main ?

ÉTATS-UNIS : Non, désolée, j'ai oublié de la baisser.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pas de souci.

J'ai Kavouss et Paul. Mais je crois que dans l'esprit des autres modifications, je pense qu'il nous faut changer « notre réunion » et mettre « la réunion du Conseil d'Administration avec le GAC ». Kavouss, allez-y.

IRAN : Oui, excusez-moi Manal mais j'avais la même idée en fait. Donc effectivement, parlons plutôt de la réunion entre le GAC et le Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss pour votre aide.

Y a-t-il d'autres commentaires ou est-ce que je passe la parole à Paul ? Paul, allez-y.

ROYAUME-UNI : Merci Manal.

Je pense qu'il serait bon de dire « vous » plutôt que « le Conseil d'Administration de l'ICANN » parce que c'est Maarten qui nous avait procuré cette assurance.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Paul. Des objections ? Donc nous gardons « vous ».

Jorge, allez-y.

SUISSE : Merci beaucoup Manal et bonjour à tous.

J'aimerais revenir au point trois si c'est possible, au paragraphe trois.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, bien sûr. Attendez une petite seconde pour voir s'il y a d'autres commentaires sur le paragraphe quatre. Est-ce qu'on peut accepter les changements maintenant ? Y a-t-il des demandes d'intervention, mains levées sur le paragraphe quatre ? Merci Fabien d'avoir nettoyé ce texte. Alors allez-y, Jorge.

SUISSE : Merci beaucoup Manal.

Sachant que c'est la dernière partie de cette lettre, je me posais la question : est-ce qu'on pourrait trouver un compromis entre la France et les autres et les États-Unis et dire plutôt que « dans l'esprit des exigences de 2002 » qui soulève certains problèmes évoqués par

Vernita, on pourrait plutôt employer des termes plus généraux tels que « dans l'esprit d'exigences de longue date » sans pour autant faire une référence spécifique à quelque chose de trop lointain dans le passé mais qui nous permettrait de faire une référence qui inclurait les exigences de 2002 et les exigences qui s'en sont suivies avec un ensemble d'attentes par rapport aux exigences vis-à-vis de l'opérateur .org.

Voilà ce que je peux proposer comme solution de compromis.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge. Et je vois qu'il est indiqué sur le chat. Veuillez nous excuser de ne pas avoir pris en considération votre commentaire sur le chat.

D'autres demandes d'intervention ? Kavouss, vous souhaitez intervenir, n'est-ce pas ?

IRAN : Oui. Je n'ai pas d'objection par rapport à ces exigences de longue date. Voyons si les autres sont d'accord. Si ce n'est pas le cas, je vais reprendre la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Paul, c'est une nouvelle main levée ?

ROYAUME-UNI : Oui, excusez-moi, j'ai oublié de la baisser.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Bien.

Y a-t-il des réactions par rapport au texte suggéré par Jorge dans un esprit de compromis ? Vernita.

ÉTATS-UNIS : J'essaie de comprendre, à quoi faites-vous référence exactement avec ces engagements de longue date ? S'agit-il de l'accord RA actuel ? De quel accord parlons-nous exactement ? Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vernita. Kavouss ?

IRAN : Si Vernita a une difficulté par rapport au terme « de longue date » ou vis-à-vis du terme « exigences », si le problème c'est par rapport au terme « de longue date », alors on peut le biffer parce que ce qui est important ici, ce sont les exigences. Qu'elle soit de longue date ou pas, c'est une exigence. Donc voyons, Vernita, quel est votre problème ? C'est vis-à-vis de longue date ou d'exigences ? On peut trouver quelque chose de plus neutre. Si on biffe « de longue date », le sens reste entier, il est là, celui des exigences.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Donc proposition de biffer « long standing » en anglais donc « de longue date » si cela n'enlève rien au sens et on peut ainsi répondre à la préoccupation de Vernita, donc des États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Manal, même chose qu'avant lorsqu'il était question de « dans un esprit des exigences de 2002, etc. » Là, on rajoute autre chose. En fait, j'ai du mal à comprendre quelles sont ces exigences. Personne ne me les a expliquées. Ce que je crois comprendre, c'est que le contrat de registre, le RA, inclut une exigence par rapport au .org. Alors est-ce qu'on parle d'autre chose là ? Est-ce qu'on parle de quelque chose en plus du contrat de registre ? Est-ce que quelqu'un peut m'aider à bien comprendre de quoi il s'agit là ? Parce que là, je ne peux pas accepter quelque chose que je ne comprends pas.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vernita. Il y a une proposition dans le chat de la part de Paul du Royaume-Uni et « dans un esprit de longue date », suggestion qui consiste à supprimer « exigences dans un esprit de longue date de l'opérateur .org. »

Vincent puis Kavouss. Vincent, vous avez la parole. Excusez-moi Vincent, nous ne vous entendons pas. Vous êtes peut-être sur muet.

FRANCE : Allô ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : On vous entend Vincent.

FRANCE : Veuillez m’excuser. Bien.

Vernita, je voulais être très clair – et veuillez m’en excuser si cela n’a pas été le cas auparavant.

Sachez que pour nous, en France, si nous voulons réellement exprimer ce que l’on entend par ces exigences de 2002 vis-à-vis de l’opérateur .org – et je pense que ce n’est pas une vision qui nous est propre à nous uniquement mais qui est partagée par d’autres –, c’est pour que .org soit géré de telle sorte que cela soit fait à des fins commerciales pour la gestion des TLD. Nous pensons que cela prévaut par rapport aux changements de statut de PIR par rapport à .org. Et nous pensons qu’il s’agit encore aujourd’hui d’un critère, d’une exigence très importante. Voilà ce que l’on entend par cela.

Mais pour revenir à la formulation et aux termes de notre courrier, je crois que le terme « dans l’esprit » me plaît et la proposition de Paul est intéressante parce que si on dit « dans un esprit », cela ne veut pas dire qu’on exige que le Conseil d’Administration fasse telle ou telle chose. Cela veut dire qu’il faut agir en ayant cet objectif présent à l’esprit. On n’exige rien du tout, on n’exige pas que les critères de 2002 continuent de s’appliquer comme ils l’étaient à l’époque. Et nous pensons que le Conseil d’Administration a finalement dit la même chose au cours de ces dernières semaines en rappelant l’esprit des exigences de 2002 – ce n’est pas le terme qu’ils ont employé, mais je

pense que cela reflète bien ce que le Conseil d'Administration avait à l'esprit.

Moi, je préfère cette expression « dans l'esprit de ». Excusez-moi Kavous, mais je préfère cette expression à celle que vous avez proposée, « en prenant dûment compte de ». Voilà ce que je voulais dire par rapport aux exigences de 2002. Et je pense qu'on a plus de chances de parvenir à un accord si on maintient cette expression « dans l'esprit de », « in the spirit of » en anglais.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vincent.

Pouvons-nous avoir la proposition de rédaction du Royaume-Uni s'il vous plaît à l'écran ? Peut-être que pour l'heure, on peut supprimer « en prenant dûment compte de », « with due regard » en anglais, pour nettoyer un petit peu ce texte et pour que ce soit plus clair pour tous.

Et il y a une suggestion faite par Jorge, remplacer « opérateur » par « opérateur de registre » ou « registre », si tout le monde est d'accord.

Je vois que Vernita et Kavouss ont levé la main. Vernita, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Excusez-moi, je continue à y réfléchir. Je vais baisser la main et je vais continuer à étudier le texte et y réfléchir.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, prenez votre temps.

Je cède la parole à Kavouss.

IRAN :

J'essaie de trouver un accord. Je n'ai aucun problème avec les deux propositions. Mais pour avoir quelque chose d'un peu plus fort que « dans un esprit de » et moins fort que le terme « exigences », est-ce qu'on ne pourrait pas dire « en prenant dûment compte du processus actuel » ? Parce que processus, c'est moins fort qu'exigences. Alors est-ce qu'on pourrait parler de pratiques peut-être plutôt que de processus ? Pratiques de longue date, cela pourrait marcher. Là encore, je n'ai pas de difficulté avec ces deux propositions mais j'essaie de parvenir à un accord.

D'ailleurs, il faudrait faire quelque chose par rapport à ce paragraphe, il y a trop d'adjectifs mais cela, je vous laisse le soin de le faire. Alors, est-ce qu'on pourrait parler de pratiques actuelles ou de pratiques de longue date ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, on l'a maintenant affiché à l'écran. Je pense que les collègues sont en train d'y réfléchir. En attendant, passons au paragraphe principal. Si vous avez d'autres commentaires...

IRAN :

Dans le paragraphe, on dit « à la suite de ». Plutôt que de dire « nos échanges jusqu'à présent », on pourrait dire « à la suite des échanges entre le GAC et le Conseil d'Administration de l'ICANN, plutôt que de

dire « let me » en anglais. Donc dire plutôt « j'aimerais partager au nom du GAC les considérations suivantes avec vous. »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss. C'est une bonne proposition.

Y a-t-il des demandes d'intervention par rapport au texte entre crochets ou est-ce que vous voulez qu'on étudie d'autres parties du communiqué et qu'on revienne par la suite à ce texte ? Je vois que Jorge sur le chat indique « allow me to share » en anglais, donc « permettez-moi de partager avec vous » plutôt que « laissez-moi partager avec vous ». Merci Fabien de ces changements à l'écran.

Et je vois qu'Olivier a levé la main. Olivier, allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal. Vous m'entendez bien ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je voulais simplement vous donner certains éclaircissements par rapport à cette idée de l'exigence de l'opérateur de .org. J'ai regardé la lettre du chef du contentieux de l'ICANN à laquelle Vincent faisait référence. C'est une lettre qui a été envoyée en février et qui se trouve sur la page des correspondances de l'ICANN. Et il y est mentionné, je vais lire : « L'opérateur de .org devait promouvoir les opérations du

.org d'une manière qui réponde aux besoins et aux préoccupations de la communauté des utilisateurs non commerciaux. » Et ensuite, il est indiqué que : « La demande PIR devait mettre en place des mécanismes de promotion des opérations du registre qui répondent aux besoins, aux préoccupations et aux points de vue de la communauté des utilisateurs non commerciaux. » Voilà d'où cela vient.

Et en termes de gestion des contrats, c'est également quelque chose que je fais moi aussi. En principe, lorsqu'il y a une offre, lorsque quelqu'un fait une demande, la demande fait partie du contrat. Donc en 2002, le PIR s'est engagé à mettre en place des mécanismes, comme je le disais dans ce que j'ai lu, mais en fait s'est engagé à protéger la communauté des utilisateurs non commerciaux de l'internet. Donc c'est cela le point de départ. Si cela fait toujours partie des contrats, en principe, lorsqu'on répond à des appels d'offre, les demandes font partie du contrat.

Donc du point de vue des contrats, il y a un engagement PIR visant à protéger les intérêts de la communauté non commerciale. Et je crois que c'est ce que nous cherchons à évoquer ici. Ceci étant, je pense que la proposition de Paul est très bonne, l'idée de faire référence à l'esprit de longue date, peut-être qu'on pourrait dire plutôt « l'engagement du registre .org ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Olivier.

Vincent.

FRANCE :

Merci Manal.

J'aimerais remercier Olivier pour cette intervention très utile, surtout du point de vue des contrats.

Mais j'aimerais revenir au mot « d'esprit » que nous avons utilisé dont nous avons déjà parlé. Je crois que c'est un mot très important. C'est un concept très important dont nous débattons ici. Je crois que ce qui est en jeu avec la vente de PIR, c'est précisément l'esprit, l'esprit que nous devons protéger.

Nous avons beaucoup parlé de l'intérêt public, des intérêts de la communauté du .org et certes, ceci est absolument crucial mais nous ne devons pas oublier l'esprit qui est celui du .org et qui date de toujours, depuis ses origines.

En France, il y a un esprit dans la gestion du .org et il ne faut pas perdre cet esprit après la vente du PIR. Donc nous croyons que le Conseil d'Administration l'a compris. Donc voilà pourquoi nous sommes en faveur de conserver ce mot d'esprit, « spirit » en anglais, de manière à encourager la conduite de la transaction dans cet esprit.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vincent.

Vernita ?

ÉTATS-UNIS :

Oui, Manal. Je pense que la discussion est très saine. La suggestion de Paul d'il y a quelques minutes est acceptable à mon avis. Donc « dans l'esprit de longue date du registre de .org », je pense que ceci reflète ce qui pour nous a été débattu ici. Et je pense que cela reflète également ce qui a été exprimé par la France. Donc nous acceptons cette formulation « dans l'esprit de longue date du registre du .org ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup pour votre souplesse. Est-ce que tout le monde est d'accord maintenant ? La France, la Suisse, l'Iran, la Commission européenne ? Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Kavouss, ça va ? Très bien.

Il semblerait que nous puissions accepter le texte. Je ne vois pas d'objection. Donc : « dans l'esprit de longue date du registre du .org ». Merci à tous pour votre souplesse et merci à ceux qui nous ont aidés. Très bien.

Merci d'avoir effacé le reste du texte également. Donc voilà le texte de la lettre. C'est parfait, merci beaucoup. Nous allons donc accepter le paragraphe d'introduction. Voilà le texte de la lettre. Est-ce que nous allons utiliser la même chose dans la section 4 du communiqué ?

Je vois des mains levées. Kavouss, je ne sais pas si vous souhaitez reprendre la parole. Sinon, Vernita, est-ce que vous voulez reprendre la parole ? Sinon, je passe la parole à Olivier.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal.

Une petite chose par rapport à la lettre. Est-ce qu'il ne faudrait pas avoir une phrase à la fin de la conclusion : « Nous nous réjouissons par avance de collaborer... », en fait une formule qui indique que nous souhaitons poursuivre la conversation. Je ne sais pas exactement comment le dire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Olivier. Tout à fait, vous avez raison, il nous faut une phrase de conclusion. Et merci Fabien pour cette suggestion : « Nous nous réjouissons de poursuivre le dialogue sur cette question. »

COMMISSION EUROPÉENNE : Est-ce que je peux ajouter quelque chose ? Peut-être qu'effectivement cette phrase convient, mais peut-être faudrait-il ajouter quelque chose qui parle de la décision sur cette question avant la décision, ce qui certes est évident. Mais je pense qu'il est quand même bien de l'inclure.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Olivier. Donc « Nous nous réjouissons par avance à poursuivre notre dialogue sur cette question avant la décision définitive de l'ICANN. » Et merci Fabien d'avoir pensé à cela aussi rapidement et de l'avoir aussi bien écrit.

Y a-t-il autre chose par rapport à la lettre ?

Sinon, nous pouvons je pense remonter à la partie .org, enfin à la section 4 donc. Nous allons inclure le texte de la lettre dans la quatrième section. Est-ce que j'ai bien compris ? Je ne vois pas d'objection. Kavouss, c'est une nouvelle main ? Vincent, allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal.

En ce qui concerne cette question, je suis désolé envers tout le monde mais j'aimerais vous demander de travailler davantage le sujet de l'acquisition de PIR. Il me semble que les textes doivent être différents en ce qui concernent la partie du communiqué la section 4 et la partie qui s'adresse au Conseil d'Administration. À mon avis, les textes ne devraient pas être les mêmes. Pourquoi ? Parce que dans la section 4, l'idée serait plus d'expliquer pourquoi nous nous attaquons à cette question. Et également l'idée, c'est d'expliquer les différents points de vue au GAC.

Il y a différents points de vue comme nous avons pu le constater et ceci est tout à fait sain dans le cadre de notre débat. Mais je crois qu'il ne faut pas être timide dans cette section 4. Nous pouvons l'utiliser pour justement exprimer ces différents points de vue. Donc ce que je

proposerais, c'est de garder les deux premiers paragraphes qui expliquent la logique, c'est donc ce que j'avais proposé aujourd'hui avant nos sessions. Ces deux paragraphes pourraient peut-être être écourtés, ils sont peut-être un petit peu longs, mais je crois que ces deux paragraphes nous rappellent pourquoi il est légitime que le GAC s'occupe de cette question. Et ensuite, on pourrait décrire les différents points de vue qui existent au sein du GAC sur la question en indiquant de manière très claire qu'ils ne reflètent pas une opinion du GAC dans son ensemble mais qu'il s'agit de l'opinion de différents membres.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vincent. Je vois que Fabien a déjà remis l'ancien texte.

Et Vernita a levé la main. Vernita, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Merci Manal. Il est tard. Nous avons l'impression que nous nous étions mis d'accord pour que le texte de la lettre soit inclus dans la section 4, et je vois maintenant que nous changeons ceci. Nous avons fait beaucoup de progrès. Nous ne souhaitons avoir aucun texte là-dessus, simplement un résumé de la discussion. Donc ceci m'inquiète un petit peu. J'ai l'impression qu'on prend du retard, qu'on n'avance pas.

Autre question. Dans la lettre, il y a quelque chose qui a été ajouté à la fin et ceci me préoccupe. C'est après la définitive. « Entrer en lien avec le GAC », c'est très bien mais on dirait qu'il faut parler au GAC avant de prendre une décision. Je ne pense pas que ce soit le cas, donc il faut revoir cette partie. Revenir en arrière et garder le texte de la logique, à mon avis, c'est vraiment quelque chose de complexe. Je recommanderais de mettre ceci entre crochets et d'en parler demain.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vernita.

J'ai bien peur qu'il nous reste encore une heure et quart de réunion, c'est bien plus que ce que nous avons demain. Nous n'avons que 45 minutes prévues demain. Donc essayons de poursuivre cette discussion aujourd'hui qu'on va poursuivre demain. Mais déjà, si on pouvait essayer d'avancer au maximum aujourd'hui, ce serait très utile. Peut-être qu'on peut faire des consultations entre aujourd'hui et demain et finaliser cela demain.

Je vois que Paul a levé la main. Je vais lui céder la parole. Rappelez-moi de revenir vers la lettre si besoin était.

ROYAUME-UNI : Merci.

Je voulais soutenir ce qu'a dit Vernita par rapport à l'ajout à la fin de la lettre par rapport au fait d'avoir un dialogue avant la décision finale

de l'ICANN. Je pense qu'on devrait supprimer cette phrase à la fin de la lettre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. Pouvons-nous revenir à la lettre s'il vous plaît Fabien ? Il y a une proposition qui consiste à biffer la dernière phrase qui me semble d'ailleurs implicite : « Nous attendons avec impatience de poursuivre le dialogue sur cette question avant que la décision finale ne soit prise par l'ICANN. » Cela coule de source. Ce dialogue ne peut avoir lieu qu'avant qu'une décision finale ne soit prise.

Jorge ?

SUISSE : Merci Manal.

Par rapport à cette dernière phrase, je suis assez ouvert, assez souple.

Par rapport à l'autre question, je pense que nous avons maintenant, si je ne m'abuse, une demi-heure de réunion avant la prochaine pause. Et plutôt que de passer au texte préliminaire proposé par la France dans la section communiqué, je vais prier instamment mes collègues français de bien vouloir étudier de près le texte que nous avons pour la lettre et voir ce qu'il est nécessaire d'expliquer dans la partie communiqué et revenir vers nous d'ici 10 ou 15 minutes avec une version adaptée. Sinon, nous n'allons pas terminer cette partie-là aujourd'hui.

Et d'un autre côté, je pense que cette lettre sous la forme dont nous avons convenu avec les quatre paragraphes est satisfaisante.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge.

Faisons une petite pause de 15 minutes, retrouvons-nous à la demie.

D'abord, voyons s'il y a une objection au fait de supprimer la dernière partie de la dernière phrase, à savoir « avant une décision finale de la part de l'ICANN » ? Oui, Olivier.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal. Vous étiez rapide.

Non, pas de problème. Vous l'avez bien dit, je pense que cela coule de soi dans la première partie de la phrase parce qu'on ne pourrait pas parler de l'acquisition si l'ICANN avait déjà pris une décision. Donc je suis tout à fait ouvert à cela.

Maintenant, par rapport au texte dans le communiqué, on en a parlé hier, il y a aussi le dialogue avec le Conseil d'Administration. Et si vous regardez la lettre, beaucoup des points reflètent cela. Donc peut-être que dans cette partie-là, on pourrait faire rapport sur la transaction de PIR à l'intérieur du communiqué.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Olivier. Donc nous avons le texte de la lettre donc notre échange avec le Conseil d'Administration. J'espère que nous

allons pouvoir parvenir à un compromis dans les 15 prochaines minutes. On va se retrouver à la demie et dans un esprit de coopération. Tout comme vous l'avez fait à la suite de la première pause, j'espère que l'on va revenir avec un esprit de compromis.

GULTEN TEPE : Bienvenue de nouveau à tous. Manal, pouvons-nous commencer l'enregistrement si vous êtes prête ? Manal, c'est à vous. J'ai reçu une réponse de Manal sur le chat mais nous n'arrivons pas à vous entendre, Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vous m'entendez ?

GULTEN TEPE : Oui, on vous entend Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Bien.

Je souhaitais de nouveau la bienvenue à tous. Et désolée, je sais que cela a été une longue journée de réunions du GAC pendant toute la journée. Merci à tous de votre patience. C'est la dernière séance et nous allons terminer d'ici une cinquantaine de minutes.

Revenons à l'acquisition de PIR et du texte sur le .org que nous voulons inclure dans le communiqué et qui devrait être dans la lignée de la lettre de la justification ou de ce que nous avons échangé avec le

Conseil d'Administration pendant la réunion qu'on a eue avec le Conseil d'Administration. Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Je viens de recevoir un courriel de Vincent qui propose un nouveau texte de la part de la France. Vincent, si vous êtes en ligne, je vous pose la question : est-ce qu'il s'agit d'un texte qui remplace la proposition originale des deux paragraphes qui figuraient avant dans la justification, le texte que vous m'avez envoyé par courriel plutôt que le texte entre crochets section 4.1 ?

FRANCE : Fabien, vous m'entendez ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, on vous entend.

FRANCE : Ce que je vous ai envoyé, c'est effectivement un texte qui remplacerait le texte précédent. C'est une version plus légère qui remplacerait totalement le texte précédent pour ce qui concerne la justification.

FABIEN BETREMIEUX : Très bien, merci de cette précision. Attendez, je m'assure de faire les changements nécessaires. Donc il y a une partie du texte que vous aimeriez ajouter avant, ensuite le texte de la lettre, pour être clair. Et

ensuite, il y a une partie du texte que vous aimeriez ajouter après le texte de la lettre, si je vous ai bien compris ?

FRANCE : C'est exactement cela, oui.

FABIEN BETREMIEUX : Très bien. Manal, le texte est donc prêt pour considération. Je vous cède la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien, merci Vincent.

Vernita, est-ce que c'est une nouvelle main levée pour intervenir ?

ÉTATS-UNIS : Non. Je vous donne la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vernita, si vous avez des commentaires, allez-y.

GULTEN TEPE : Manal, c'était une ancienne main me semble-t-il.

ÉTATS-UNIS : Non, je peux attendre pour intervenir.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors examinons le texte. Veuillez m’excuser de cet écho sur la ligne.

Le texte va comme suit : « Le GAC a consacré plusieurs sessions pour parler du changement du contrôle de PIR à l’occasion de l’ICANN67 en notant son importance particulière pour la communauté de l’ICANN. Étant donné la nature des organisations qui reposent sur les noms de domaine .org (organes gouvernements, organisations internationales, ONG) dont beaucoup servent l’intérêt public, le GAC considère que cette question doit continuer de faire partie de sa mission.

Au cours de la discussion, le GAC est parvenu à un accord pour envoyer la lettre au président du Conseil d’Administration de l’ICANN. »

Donc texte de la lettre. Et après le texte de la lettre, le texte poursuit ainsi : « Certains membres du GAC aimeraient attirer l’attention du Conseil d’Administration sur les questions suivantes qui n’ont pas pu faire l’objet d’un accord et ne reflètent pas la position des membres du GAC dans leur ensemble.

D’abord, certains membres ont fait part de leurs préoccupations par rapport au fait que le PIC proposé par Ethos le 21 février ne soit pas suffisant pour garder l’intérêt public et l’intérêt de la communauté .org et qu’il faut renforcer cela.

Deuxième point. Certains membres espéraient que PIR allait accepter la demande du Conseil d’Administration de l’ICANN de reporter sa décision au 20 avril, qui n’a été acceptée qu’en partie puisque la date a été fixée au 20 mars. »

Vous avez donc la parole si vous voulez faire un commentaire. Fabien, s'agit-il d'une nouvelle main levée ?

FABIEN BETREMIEUX : Non, c'est une ancienne main.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vernita, voulez-vous intervenir maintenant ?

ÉTATS-UNIS : Merci Manal. Cela a été une longue journée et nous avons énormément progressé. Nous avons écouté nos collègues et nous sommes parvenus à une décision par rapport à la lettre qui, d'après moi, est bien rédigée en l'état.

Au départ, on s'est mis d'accord pour avoir une lettre. C'est très loin de la position des États-Unis originale. Et maintenant, après une discussion d'une heure et demie, on recule et on s'achemine vers une discussion qu'on ne peut pas accepter.

Cela me fait peur de reculer comme cela. On peut accepter une lettre mais pas un autre texte en dehors de cette lettre.

J'espère que nos collègues seront d'accord avec cela. Je n'ai pas de problème pour continuer à discuter mais j'insiste sur cette position que nous avons.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vernita. Dites-moi, est-ce que cela pourrait aider que l'on réserve cette partie en particulier pour demain ? Dites-moi.

Vincent ? Vincent, nous ne vous entendons pas, je ne sais pas si vous êtes en train de parler.

FRANCE : Désolé. Je suis là maintenant.

J'aimerais expliquer un petit peu plus ce que nous essayons de faire avec ce texte. Mais tout d'abord, j'aimerais exprimer un désaccord que j'ai avec Vernita.

Je pense que c'est une question sur laquelle nous ne nous étions pas mis d'accord dans un sens ou dans un autre, à savoir est-ce qu'il fallait avoir juste une lettre ou une lettre et un texte en partie 4. Donc il me semble que cela est allé trop vite que de dire qu'on s'était déjà mis d'accord pour n'avoir qu'une lettre. En toute honnêteté, pour la France, n'avoir qu'une lettre ne sera pas acceptable.

J'ai l'impression que certains collègues du GAC ont, comme nous, exprimé le point de vue comme quoi il fallait avoir une lettre et du texte en partie 4. Donc je suis vraiment en faveur d'avoir ce texte en partie 4 dans la partie non avis du GAC.

Pour expliquer un peu plus le contenu de ce nouveau texte, j'ai suivi la suggestion de Jorge visant à identifier uniquement les parties précises qui, à nos yeux, n'avaient pas été traitées dans la lettre mais qui demeurent importantes pour la France. Le texte est beaucoup plus

court, donc je ne pense pas qu'il nous faille très longtemps pour débattre de cette nouvelle version.

Par ailleurs, je pense qu'il est extrêmement important de montrer que si les opinions n'étaient pas unanimes au sein du GAC sur cette question, la dernière partie après le texte de la lettre est importante pour nous puisqu'elle permet de montrer que de nombreux membres du GAC avaient exprimé des préoccupations, des opinions spécifiques et des opinions assez fortes qui, à mon avis, doivent être exprimées, surtout le dernier point qui a été soulevé à différents moments mais qui n'a pas survécu très longtemps. Le fait qu'on pourrait demander un report de la décision du Conseil d'Administration, je ne pense pas que ce soit une bonne idée d'essayer de demander de manière officielle un nouveau report. Mais je pense qu'il serait bienvenu de la part d'autres collègues du GAC d'exprimer un souhait par rapport à un nouveau report.

Voilà, c'est ce que je voulais dire. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vincent.

Je vois que Jorge a inscrit dans le chat : « Merci Vincent. Il me semble qu'on devrait effectivement essayer de peut-être paraphraser le texte dans le dernier paragraphe après « quelques membres du GAC » de manière plus neutre. »

Kavouss.

IRAN : Je suis désolé, j'ai raté certaines parties de la discussion il semblerait. Je ne comprends pas d'où vient ceci. Qui l'a présenté ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss, c'est un texte qui a été envoyé par la France et c'est le texte sur lequel nous nous sommes mis d'accord pour la lettre avec quelques remarques d'introduction et quelques points à la fin pour indiquer que ceci reflète le point de vue de certains membres du GAC.

IRAN : Je parle des deux points, je ne parle pas de la lettre. Le point qui dit « Certains membres du GAC », qui a proposé ce texte ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est la France. Y a-t-il d'autres commentaires, Kavouss, ou est-ce que je continue ?

IRAN : Non, j'ai posé une question. La partie qui commence par « Certains membres du GAC » avec les deux points, d'où est-ce que cela vient ? D'où vient ce texte ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : La France. C'est donc Vincent.

IRAN : Ah, la France.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Donc pour clarifier, ceci n'est pas proposé pour la lettre.

IRAN : Oui, c'est pour la section 4. Mais cela affaiblit notre positionnement. Je comprends bien que c'est pour la partie 4. C'est un affaiblissement de la lettre. Lorsqu'on dit que « certaines personnes pensent, etc. » que ce n'est pas tous les membres du GAC, cela veut dire que certains membres du GAC ne soutiennent pas le texte. Donc cela veut dire qu'ils ne se préoccupent pas du PIC, cela veut dire qu'ils ne souhaitent pas accepter que le Conseil d'Administration de l'ICANN accepte le report. Je croyais que tout le monde s'était mis d'accord sur le fait qu'on devrait au moins essayer d'obtenir un report. Je ne sais pas si la France pourrait accepter de ne pas inclure ces deux paragraphes.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je ne pense pas que tout le monde soit d'accord avec ces deux points. C'est pour cela que la France a suggéré de mettre « certains membres ». Je pense qu'effectivement, tout le monde n'est pas d'accord avec le report, donc il n'y a pas de consensus malheureusement.

J'ai Olivier ensuite.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal.

Par rapport au processus, nous avons commencé la discussion avec certains membres qui soutenaient la France qui proposait d'avoir un avis dans le communiqué. Et je crois que ce sur quoi nous nous étions mis d'accord, c'est de ne pas avoir d'avis dans le communiqué mais qu'on inclurait quelque chose d'équivalent formulé de manière un petit peu plus prudente dans la lettre. Mais malgré tout, nous nous étions mis d'accord pour parler de la transaction de PIR dans le communiqué.

Plusieurs d'entre nous se sont exprimés là-dessus. Donc je crois que nous devons rester fidèles à cet engagement. Et maintenant, passons au contenu que nous souhaitons inclure dans le communiqué. Après, on pourra voir si on le met dans la section 4 ou si c'est dans le cadre d'un rapport sur une discussion avec le Conseil. Mais je me souviens très bien que plusieurs d'entre nous avaient dit qu'ils souhaitaient voir un texte sur la transaction PIR dans le communiqué.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Olivier.

Kavouss, je vois que vous avez levé la main. Et vous avez Jorge dans le chat qui vous dit que ce que vous avez dit est tout à fait approprié.

IRAN :

Vous savez Manal, comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas contre ou pour quelque chose. Mais l'idée, c'est vraiment de tomber d'accord de manière générale.

Après cette dernière partie, on pourrait peut-être dire, après « finalement » ou « enfin », « d'autres considérations » ou « au cours de la discussion sur cette lettre, les points suivants ont été évoqués. » Ensuite, on pourrait dire : « Certains points de vue ont été exprimés comme quoi le PIC... », effacer le début de ce paragraphe, « Le PIC proposé par Ethos, etc. » Et dans le dernier point, plutôt que de mettre « certains membres avaient espérés que le PIR accepterait », donc éliminer « some » (certains membres). En fait, lorsqu'on met à la place « certains points de vue ont été exprimés », c'est beaucoup plus neutre. Ce n'est pas que certains membres ont exprimé mais que des points de vue ont été exprimés. Je trouve que cela marche très bien. J'ai déjà utilisé cette formulation et cela fonctionne bien. Donc on efface les deux premières lignes totalement, on les remplace par « Durant la discussion, les questions suivantes ont été soulevées. »

Ensuite premier point, on efface les quatre premiers mots, « certains membres ont exprimé leurs préoccupations. » On a simplement comme quoi « Le PIC, etc. » Ensuite, en suivant « certains membres », on efface et on met « Il a été espéré que... » Le fait que certains points de vue aient été exprimés, cela ne veut pas dire que les personnes étaient d'accord ou contre les points de vue exprimés mais cela permet de refléter de manière plus neutre ce qui a été dit, plutôt que d'exprimer la division des points de vue. C'est ce que j'essaie d'éviter. Je pense que cela pourrait fonctionner.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Et Jorge avait marqué « hope was expressed », donc « certains espoirs ont été exprimés », ce serait effectivement peut-être mieux.

J'ai Lina de la Lituanie.

LITUANIE : Vous m'entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui.

LITUANIE : Merci Manal.

Oui, effectivement, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'ont dit Kavouss, Olivier et Vincent. Nous devons avoir le texte. Je pense que ce n'est pas que nous ne sommes pas d'accord par rapport à l'inclusion de ce texte dans le communiqué. Mais cette proposition me semble tout à fait raisonnable.

J'aimerais également proposer de revenir au titre d'origine de cette partie. Nous avons parlé d'inclure ces dispositions dans l'avis du GAC et maintenant, la section 4, c'est le point divers ou autres questions. Mais le titre utilisé dans les derniers communiqués dont celui de

Montréal, c'est les questions importantes pour le GAC. Effectivement, c'est une question importante pour le GAC, donc je proposerais de remettre le titre d'origine qui avait été utilisé dans les derniers communiqués.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Lina. Je note. Fabien l'a déjà inclus dans le texte.

Paul, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Je crois que, comme Jorge, je suis d'accord, Kavouss a parlé de quelque chose de très important au début de ses remarques. Nous devons revenir en arrière et penser à ce que nous souhaitons obtenir, quel est notre objectif dans tout ceci. Est-ce que nous souhaitons réfléchir aux avantages et aux inconvénients de cette transaction ? Parce que si c'est ce que nous souhaitons, il faudrait peut-être inclure des points sur les avantages éventuels. Lundi, quelqu'un dans la communauté parlait des PIC et du fait qu'ils représentent une opportunité d'améliorer le statu quo par exemple. Ou alors, est-ce que nous souhaitons nous assurer que le Conseil d'Administration reflète l'intérêt public de manière très claire dans sa décision ?

Ce que je crains, c'est que si on se lance dans un long commentaire sur les avantages et les désavantages, le Conseil d'Administration sera soulagé de cette pression. Et nos positionnements très forts en seront

affaiblis. Donc je demande à tous les collègues de réfléchir à ce que nous souhaitons obtenir, quel est le résultat que nous souhaitons atteindre parce qu'un long texte avec le pour et le contre, à mon avis, risque d'affaiblir ce que nous souhaitons dire. Donc mettons-nous d'accord sur le texte et restons là-dessus. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Paul.

Et Jorge dit : « Vous ne manquez pas d'éloquence même à une heure si tardive, Paul. »

Donc il y a une proposition maintenant qui consiste à laisser cette partie. Paul, est-ce que vous vouliez parler de la partie au début aussi ou uniquement de la partie concernant la lettre ?

ROYAUME-UNI : Je pense qu'on a besoin d'un texte très concis d'introduction puis la lettre, donc un texte très court qui se concentre très clairement sur les messages sur lesquelles nous avons convenus pour cette lettre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Donc quelque chose du style de ce qu'a indiqué Fabien ici. « Au cours de ces discussions, le GAC est parvenu à un accord pour envoyer cette lettre au président du Conseil d'Administration de l'ICANN. » Cela pourrait refléter, donc, ce que vous venez de dire.

Vernita, Kavouss. Je suggère de réunir toutes les contributions et commentaires maintenant pour que tout le monde comprenne bien ce texte et attendre demain pour finaliser ce texte. Mais peut-être qu'on peut passer au reste du communiqué et demain, on finalisera cette partie du texte. Je sais que la journée a été longue et on peut finaliser, je le répète, cette partie du texte demain. Et je suis sûre qu'après une bonne nuit de sommeil, demain, nous arriverons à finaliser ce texte.

Vernita.

ÉTATS-UNIS :

Merci Manal.

Paul a effectivement été très éloquent dans son intervention et nous soutenons ce qu'il a dit.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vernita.

Kavouss.

IRAN :

Merci Manal.

Lorsque j'ai suggéré que le texte qui commence par « Certains des membres du GAC, etc. » et que je disais qu'il fallait avoir une expression plus neutre, c'était dans l'espoir qu'il y ait accord. Mais s'il n'y a pas accord, alors il faudrait supprimer ce qui est entre crochets

parce que cela n'ajoute rien. Les membres du Conseil d'Administration de l'ICANN ne seront intéressés par le fait d'entendre ce que pensent certains membres du GAC parce que cela signifie que les autres membres du GAC ne sont pas d'accord. Donc il faut supprimer cette première partie qui dit « certains » parce que cela veut dire que d'autres non. Donc il faut être plus neutre.

Peut-être qu'on n'a donc pas besoin de commencer par cette partie de la phrase. On a dit ce qu'il fallait dire et c'est là-dessus qu'on a un accord. Et le problème, Manal, on n'est pas en train de décider ici de qui a raison et qui a tort, on essaye d'avoir un accord, un consensus. Et ici, cela n'ajoute rien. Au contraire, cela affaiblit le contenu-même de la lettre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Je vois que le Royaume-Uni, l'Australie, la Bosnie-Herzégovine et la Suisse sont d'accord avec Kavouss. Effectivement, dans la lettre, ce qui est important, c'est l'accord. Et le désaccord affaiblit tout cela.

Vincent ?

FRANCE : Merci Manal.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter Paul parce qu'effectivement, il a été très convaincant dans son intervention et a évoqué un point très fort. Et de toute évidence, il a le soutien de plusieurs personnes.

Sur la question des points de vue divergents – parce que c’est ce dont il s’agit ici –, je ne suis pas sûr que cela affaiblirait notre message et que le Conseil d'Administration ne le respecterait pas autant que s’il s’agissait d’un message où l’on parlerait d’une seule voix. En fait, en France, on a écouté l’opposé par rapport à l’équipe du GAC. On est encouragés à essayer de faire en sorte que les opinions majoritaire et minoritaire puissent se retrouver s’il n’y avait pas consensus. Et c’est un peu comme dans les systèmes judiciaires où certains acceptent certaines choses et d’autres non. On a chacun notre point de vue sur les questions. Mais nous, on a été encouragés dans ce sens-là, à savoir qu’une opinion majoritaire et certaines opinions divergentes n’affaiblissent pas le message général, voire que c’est quelque chose que le Conseil d'Administration accueille favorablement.

Effectivement, on peut reprendre cette discussion demain, y réfléchir cette nuit, mais il me semblait important d’insister sur ce point.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vincent.

J’ai une dernière main levée. Kavouss.

IRAN : Puis-je parler ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. Je confirmais simplement les demandes d’intervention.

Olivier, est-ce que c'est une ancienne main levée que je vois ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Non, c'est une nouvelle main.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi, c'est un retard sur ma ligne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Donc c'est à moi. Merci.

Je voulais simplement dire – et comme je l'ai dit auparavant aujourd'hui – je pense que l'objectif, le mandat du GAC, c'est effectivement d'essayer de refléter des positions consensuelles, ce qui fait que notre position est plus forte si elle est consensuelle. Je n'ai pas changé d'avis, je continue d'en être convaincu. Donc je pourrais aussi accepter la proposition de Paul avec peut-être quelques légers changements dans le premier paragraphe d'introduction, en particulier en ce qui concerne la référence faite à la conversation avec le Conseil d'Administration et ensuite, avoir une copie de la lettre. Donc je serais d'accord pour faire rapport de cette manière dans le communiqué quant aux échanges sur la transaction PIR.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Olivier.

Je vois que la Russie est d'accord aussi avec ce qui a été dit.

IRAN : Merci Manal.

Lorsque l'on dit qu'il y a un nombre incalculable de personnes, cela peut être interprété de plusieurs manières. On ne dit pas qu'il y a un grand nombre de personnes, une majorité de personnes, etc. Plutôt que de dire cela, je suggèrerais à Vincent, Olivier et d'autres qui proposent ce dernier paragraphe qu'on dise à la fin de ce paragraphe : « Pendant les discussions, plusieurs ou d'autres ou certaines opinions supplémentaires ont été exprimées selon la transcription et le procès verbal. » Je suis sûr que le Conseil d'Administration va écouter les enregistrements et lire les transcriptions.

Donc ce que je suggère, c'est que l'on dise : « Pendant les discussions, des opinions ont été exprimées par rapport aux questions évoquées ci-dessus qui sont contenues ou consignées dans les transcriptions et les enregistrements. » Et on ne spécifie pas s'il s'agit d'opinion en faveur ou contre. On attire l'attention du Conseil d'Administration sur le fait qu'en plus de cela, veuillez vous référer aux transcriptions et aux enregistrements.

Une fois de plus, je suis neutre. Je ne suis ni d'un côté, ni de l'autre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Un commentaire sur le chat de Jorge : « Je comprendrais qu'il y ait des considérations supplémentaires si la divergence était plus large mais

lorsque l'on regarde les deux points, je ne vois pas de raison forte pour creuser les désaccords plus encore. »

Il nous reste encore une vingtaine de minutes. Je ne sais pas si le communiqué est très long. Est-ce qu'on peut le lire ou est-ce que le texte du communiqué est trop long ?

FABIEN BETREMIEUX : Non, on peut le faire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Bien. Alors on va tenter de le faire pour réserver la partie .org pour demain.

L'introduction stipule : « Le comité gouvernemental pour l'ICANN s'est réuni par l'intermédiaire d'une participation à distance du 9 au 12 mars 2020 conformément à la résolution du Conseil d'Administration de l'ICANN du 19 février en réponse à l'urgence sanitaire publique et préoccupations internationales du COVID-19. L'ICANN67 est passée d'une réunion en présence physique à Cancún au Mexique à la toute première réunion exclusivement virtuelle de l'ICANN. »

Merci. Ensuite, on va indiquer le nombre de membres du GAC et nombre d'observateurs du GAC qui ont participé à la conférence.

« La réunion du GAC a eu lieu dans le cadre du forum communautaire virtuel de l'ICANN67. Toutes les séances plénières et séances des groupes de travail ont été organisées à portes ouvertes. »

Le texte surligné en rose, pourquoi est-il surligné en rose ? Est-ce que c'est un lien ?

FABIEN BETREMIEUX : Non c'était pour souligner la manière dont nous reflétions la spécificité de la réunion virtuelle de l'ICANN.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss, s'agit-il d'une nouvelle ou d'une ancienne main levée ?

IRAN : Non, c'est une nouvelle main.

J'ai fait la suggestion sur le chat. Pendant la discussion sur la question ci-dessus, des opinions supplémentaires ont été exprimées tel que reflété dans la transcription et consigné dans les enregistrements. Avec cela, on peut supprimer le premier paragraphe qui commençait par « Certains membres, etc. ». Cela, c'est pour que chacun y réfléchisse avant de continuer à en parler demain.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Est-ce qu'on pourrait inclure ce texte et on en parlera demain dans la discussion ?

FABIEN BETREMIEUX : C'est fait.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien.

Les activités inter-unités constitutives et engagements dans la communauté: «La réunion avec le Conseil d'Administration de l'ICANN et les discussions sur les priorités, autres questions d'importances actuelles pour le GAC, y compris l'acquisition de PIR, les séries ultérieures de nouveaux gTLD, la redevabilité CCWG, l'accès aux données d'enregistrement des gTLD non publiques et les recommandations de révision du RDS WHOIS 2.

Ensuite, réunion avec le comité consultatif de l'At-Large, le processus d'élaboration de politiques accéléré et les séries ultérieures de nouveaux gTLD. »

Kavouss, c'est une nouvelle main ?

IRAN : Désolé, c'était une ancienne main.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Discussions intercommunautaires: «Les membres du GAC ont participé à des sessions intercommunautaires pertinentes qui étaient prévues dans le cadre de la réunion de l'ICANN67, y compris à des discussions lors du forum public sur la proposition de transfert de détention du registre d'intérêt public et aux réunions des groupes de travail sur le processus d'élaboration de politiques de la GNSO, sur les

données d'enregistrement des gTLD, sur les procédures ultérieures de nouveaux gTLD et sur les mécanismes de protection des droits. »

Je ne vois pas de main levée donc nous passons aux questions internes.

« Les membres du GAC, il y a actuellement 178 états-membres et territoires au GAC et 289 organismes observateurs. »

Questions opérationnelles du GAC : « Les membres du GAC ont reçu un point du personnel du GAC sur les évolutions. » Nous en parlerons demain pendant la séance de conclusion, donc nous modifierons cette partie sur la base de ce dont nous parlerons demain.

« Premièrement, améliorations au site web du GAC, enregistrement des participations au GAC, considérations par le GAC du budget et des questions opérationnelles de l'ICANN, directives sur la communauté habilitée et élaboration du processus de considération des réponses du Conseil d'Administration au communiqué du GAC. »

Groupe de travail du GAC : « Le GAC approuve le plan de travail 2020-2021 du PSWG. »

Le groupe de travail sur la sécurité publique : « Le groupe de travail du GAC sur la sécurité publique a fait une mise à jour sur les discussions relatives à la prévention et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS durant des réunions à l'ICANN67. Le PSWG a également fait part d'informations dans cette réunion sur la conformité de l'ICANN. Le PSWG a fourni un aperçu général de son plan de travail pour 2020-2021 en vue d'une approbation par l'ensemble du GAC. »

Le groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies : « Le GAC a organisé son premier atelier de renforcement des capacités entièrement consacré aux séries ultérieures de nouveaux gTLD avec le soutien du Canada et de la Suisse, les coprésidents de la GNSO, le GDD, les équipes d’engagement des gouvernements. Les séances ont proposé un aperçu général du statut du processus du PDP des procédures ultérieures et le GAC et les points de vue du GAC à ce jour sur ces sujets hautement intéressants pour le GAC en vue de la poursuite des discussions lors des séances plénières. »

La direction du GAC : « Le GAC remercie monsieur Cherif Diallo du Sénégal et monsieur Par Brumark pour leurs services en tant que vice-présidents du GAC et leur présente ses meilleurs vœux pour l’avenir. »

Question d’importance pour le GAC. Y a-t-il des mains levées ? Aucune.

Nous avons maintenant la partie sur le .org. Je vais simplement lire les deux premières phrases : « S’il y a eu une réduction de l’emploi du temps étant donné la réunion à distance, le GAC a eu l’opportunité de parler de différents sujets intéressant les membres du GAC. »

Ensuite, nous passons au .org et nous finaliserons cette partie demain.

Nous continuons de descendre et de faire défiler le document. Nous avons lu les séries ultérieures de nouveaux gTLD, je peux relire. Mais je vois la main de Vernita. Alors Vernita, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Question par rapport à la partie du .org. Est-ce que c'est toute la partie qui est entre crochets ou juste la lettre ? Donc le texte avant le texte et le texte après la lettre doit être entre crochets.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je crois que c'est le texte avant et le texte après la lettre qui est entre crochets. Le texte de la lettre, nous sommes tous d'accord dessus. N'est-ce pas ?

ÉTATS-UNIS : Oui, nous sommes d'accord. Donc les crochets, c'est pour le texte qui est avant la lettre et pour le texte qui est après la lettre. Très bien, merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vernita.

Par rapport aux séries ultérieures de nouveaux gTLD : « Le GAC a établi des priorités de procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD pendant l'ICANN67 et a consacré plusieurs séances à ce sujet en ne prévoyant pas de séances en même temps que les réunions du groupe de travail sur le PDP de la GNSO. À ce sujet et en participant de manière active aux réunions à ce sujet, la direction du GAC en coopération avec l'USRWG a effectué un travail entre les sessions afin de préparer les discussions sur des sujets de haut intérêt pour le GAC : génériques fermés, engagements d'intérêt public, alertes précoces du

GAC et leur rôle, avis du GAC, programme de soutien aux candidats et demandes communautaires. »

IRAN : Excusez-moi Manal.

Manal, vous avez beaucoup travaillé pendant toute la journée. Donc je vous suggère de ne pas lire les paragraphes parce qu'il n'y a pas de commentaire là-dessus. Je vous suggère simplement de lire le premier paragraphe et de laisser les points pour la lecture des membres individuels et ensuite, demandez s'il y a des questions.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci pour cette suggestion, Kavouss.

Y a-t-il des questions par rapport au premier paragraphe ? Vernita, c'est une ancienne main, n'est-ce pas ?

ÉTATS-UNIS : Oui, pardon.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pas de souci.

Y a-t-il des commentaires sur les points ? Deuxième paragraphe ? Très bien.

Ensuite, le paragraphe qui commence par « Les coprésidents du groupe de travail du PDP... » ?

Ensuite, grandes lignes sur les discussions du groupe de travail des procédures ultérieures et ensuite, le paragraphe sur les génériques fermés. Si cela va, nous pouvons accepter les modifications. Très bien, merci.

Ensuite, les engagements d'intérêt public, y a-t-il des commentaires ?
Donc nous acceptons les modifications.

Y a-t-il des questions en suspens ?

Alertes précoces du GAC et avis du GAC. Je vois que Benedetta a levé la main.

BENEDETTA ROSSI :

Merci Manal.

Je voulais mentionner quelque chose qui a été modifié. C'était une suggestion de Jeff Neuman. Au début, il était dit que le texte actuel de recommandations indiquait une référence à l'utilisation malveillante du DNS par rapport à un processus d'élaboration de politiques séparé, donc j'ai ajouté « ou autre effort ». Je voulais m'assurer que vous étiez d'accord par rapport à cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci pour cette proposition et merci de l'avoir signalé. Y a-t-il des objections ? Ceci reflète donc un commentaire de Jeff. Très bien et je vois qu'il y a confirmation dans le chat.

Donc nous passons aux alertes précoces et avis du GAC. Y a-t-il des commentaires là-dessus ?

Luisa a suggéré d'ajouter un « s » à « effort », donc PDP ou efforts au pluriel. Merci Luisa.

Y a-t-il des commentaires dans le paragraphe de soutien des candidats ? Est-ce qu'on peut faire défiler pour que tout le paragraphe apparaisse ? Merci.

Nous passons maintenant aux candidatures communautaires. Y a-t-il des commentaires sur les candidatures communautaires ? Non, personne. Très bien.

Passons aux étapes suivantes. Pas de demande de prise de parole ?

Donc passons au service d'annuaire d'enregistrement de données et protection des données. Paul ? Royaume-Uni, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Merci Manal.

J'ai peut-être raté quelque chose mais il y a « en attente de discussions » entre crochets. Je ne sais pas à quoi cela fait référence. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Il y a d'autres discussions qui doivent avoir lieu demain là-dessus lors de la réunion du groupe de travail sur le PDP. Donc s'il y a des choses qui nécessitent des ajustements, nous devons y revenir. Et nous

avons une séance demain sur la rédaction du communiqué. Et si je me trompe, dites-le-moi ; j'adresse ceci au personnel de soutien.

Paul, allez-y.

ROYAUME-UNI : Donc cela veut dire que nous ne finalisons pas ce texte maintenant. Il y aura du texte en plus demain dans le communiqué, c'est cela ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : S'il y a davantage de texte, c'est quelque chose dont nous parlerons pendant notre séance de demain. Nous finaliserons demain, sinon nous éliminerons tout simplement la phrase et nous laisserons le texte tel quel. Fabien pourrait peut-être confirmer que c'est bien comme cela que nous allons procéder.

FABIEN BETREMIEUX : Oui, c'est bien cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci.

Nous passons maintenant au service d'annuaire d'enregistrement de noms de domaine.

FABIEN BETREMIEUX : Si je peux me permettre, je crois que nous avons déjà lu dans cette section les paragraphes un et deux. Il avait été suggéré d'ajouter une

phrase à la fin du paragraphe deux, que vous voyez entre crochets. Et la raison pour laquelle elle est entre crochets, c'est qu'au troisième paragraphe, il y avait des suggestions par la Commission européenne et d'autres de modifications, donc il y aurait remplacement de tout ce texte entre crochets par le nouveau texte qui est en dessous. Donc il me semble que nous avons déjà lu les paragraphes un et deux, mais il faut lire le troisième paragraphe qui commence après le texte entre crochets.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup pour ce rappel.

Y a-t-il des commentaires sur le premier paragraphe ? Merci.

Commentaires sur le paragraphe deux ? Bien. Alors descendons, passons au troisième paragraphe. Et je pense que l'on peut accepter les changements pour les paragraphes un et deux.

Donc nous allons lire le texte entre crochets : « Le GAC insiste sur le besoin pour l'organisation de l'ICANN de faire tous les efforts possibles pour qu'un formulaire soit développé aussi vite que possible. Dans ce processus, la consultation avec le GAC est recommandée. » Cela, c'est le texte entre crochets.

Et le troisième paragraphe : « Accès raisonnable aux données d'enregistrement non publiques qui continue d'être une haute priorité pour le GAC, en particulier dans cette période intérimaire avant qu'un système final soit développé et mis en œuvre, une période qui pourrait prendre plusieurs années avant d'être finalisé. »

Et il y a une partie surlignée... Excusez-moi ?

FABIEN BETREMIEUX : Excusez-moi de vous interrompre, Manal.

Ce troisième paragraphe est également entre crochets. Donc la première phrase plus ce troisième paragraphe, il y a une nouvelle version de cela. Benedetta, est-ce que vous pouvez descendre un petit peu, encore ? Ce que vous voyez ici, c'est le texte entre crochets. Et ensuite, c'est une nouvelle version de ce texte entre crochets qui est le troisième paragraphe proposé pour cette section.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : La dernière partie en vert remplace la première partie, c'est bien cela ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, effectivement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors Kavouss, Vernita. Et si on a besoin de poursuivre cette discussion, peut-être qu'on va pouvoir la lire demain parce que je sais qu'il faut s'arrêter à l'heure. Kavouss.

IRAN : Voyons ce qui se passe avec le dernier paragraphe qui figure ici à l'écran disant que : « Le GAC insiste sur la création, etc. » En fonction

de ce sur quoi on va convenir, voyons d’abord ce qui va se passer de ce côté-là.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

Vernita s’il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Merci Manal.

Lorsque je lis ce texte, dans la première partie, on parle du fait que le Conseil d'Administration de l'ICANN est revenu et a répondu à l’avis du GAC. Étant donné que ce communiqué s’adresse à toute la communauté, il faudrait dire dans ce texte que : « Nous encourageons vivement les parties contractantes à élaborer ce formulaire » et non pas « le Conseil d'Administration de l'ICANN ». C’est aux parties contractantes de le faire et non pas au Conseil d'Administration de l'ICANN.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, effectivement. Pouvons-nous refléter cela dans le texte s’il vous plaît Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Excusez-moi, je n'ai pas levé la main mais j'essaie de voir, Manal, exactement où cela se trouve dans le texte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : « Par conséquent, le GAC encourage vivement les parties contractantes... »

Georgios. Georgios, je ne sais pas si vous parlez mais on ne vous entend pas.

GEORGIOS TSELENTIS : Vous m'entendez ? Bien.

J'aimerais dire quelque chose par rapport à cette proposition faite par les gouvernements.

Si ici ce qui est suggéré c'est de faire une recommandation vis-à-vis des parties contractantes plutôt que du Conseil d'Administration, on perd de vue quelque chose qui est normalisé. Et par conséquent, on laisse le soin à l'une des parties contractantes de suivre cela. Or, je pense que si on passe par le Conseil d'Administration, ce sera beaucoup plus facile de faire en sorte qu'on obtienne la réponse que l'on cherche. Donc pour ma part, je ne serai pas d'avis qu'il faut adopter un texte où l'on parle des parties contractantes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Georgios.

Je crois que tous les points de vue ont été exprimés. Peut-être qu'on peut réserver cela pour demain pour finaliser ce point ainsi que le point sur .org.

Y a-t-il d'autres choses dans le communiqué, Fabien ? Si vous descendez un peu plus, est-ce qu'il nous manque quelque chose ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui. La dernière section, section 7, prochaine réunion en face-à-face, ici, il faut changer le texte. Il n'y a pas d'autre texte à lire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien. Donc on supprime la partie « avis consensuel » et « Le GAC devrait se réunir à l'occasion de l'ICANN68 à Kuala Lumpur en Malaisie du 22 au 25 juin 2020. »

FABIEN BETREMIEUX : Oui. La raison pour laquelle nous étions en train d'ajuster ce texte, c'était pour refléter un peu cette situation. Et étant donné qu'on n'a pas d'informations, c'était pour refléter un petit peu ce manque d'informations.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Et Lina suggère de supprimer le face-à-face dans l'intitulé de cette section.

Vernita, s'agit-il d'une nouvelle main levée ?

Kavouss ?

IRAN :

Je suggère aussi de supprimer face-à-face parce que si vous supprimez face-à-face, cela peut être une réunion virtuelle comme une réunion en présence physique. Et si on suit un petit peu ce qui se passe dans les journaux, on s'aperçoit que c'est très difficile de savoir ce que l'avenir nous réserve et ce que les prochains mois nous réservent, en tout cas pour une grande partie du continent européen. Donc supprimons face-à-face.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss, merci Lina. Bien. Croisons-les doigts.

Nous en avons fini avec notre réunion aujourd'hui. Merci à tous de votre participation très active, de votre souplesse.

Demain, nous allons commencer ici à 13h30 UTC, 8h30 heure de Cancún, pour un échange d'une demi-heure comme d'habitude. Et ensuite, notre calendrier commence... Laissez-moi voir à quelle heure on commence demain, 6h30 heure de Los Angeles, à 8h30 heure de Cancún. Avant, nous avons le forum public, la séance de la GNSO, groupe de travail sur les séries ultérieures et EPDP phase 2.

Merci à tous. Bonne fin de journée, fin de soirée ou fin de nuit. Merci, à demain.

GULTEN TEPE : Merci à tous. Cette réunion est maintenant levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]